

Site Natura 2000 n°93 (FR 2100338)

« FORT DE DAMPIERRE OU MAGALOTTI »
(Haute-Marne)



DOCUMENT D'OBJECTIFS
(Document de compilation)

Site Natura 2000 FR 2100338

**Document d'objectifs
du Site Natura 2000 n°93**

**« FORT DE DAMPIERRE OU MAGALOTTI »
(Haute-Marne)**

Document de compilation

JUILLET 2006

Réalisation :

David BECU
chargé d'études au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Sous la direction, relecture :

Eric BELNOT, directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de
Champagne-Ardenne

Financé par :

DIREN Champagne-Ardenne

Site Natura 2000 n°93 « Fort de Dampierre ou Magalotti (52) »

Document de compilation

A – Informations générales sur le site

Annexe 1 : Localisation du site Natura 2000

Annexe 2 : Limites du site Natura 2000

Annexe 3 : Localisation du site dans le parcellaire / Etat du parcellaire

B – Contexte écologique

Annexe 4 : Généralités sur les chauves-souris

Annexe 5 : Résultats d'inventaires

Annexe 6 : Fiches espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats »

Annexe 7 : Zones d'accueil des chauves-souris

Annexe 8 : Carte des habitats naturels

Annexe 9 : Méthode d'évaluation des sites à chiroptères et évaluation du Fort de Dampierre

Annexe 10 : Localisation et hiérarchisation des ouvrages militaires de Langres

C – Contexte socio-économique

Annexe 11 : Comptes rendus du Comité de pilotage local

D – Gestion écologique

Annexe 12 : Synthèse de la gestion écologique

Annexe 13 : Fiches actions

Annexe 14 : Plan de travail (calendrier prévisionnel des opérations de gestion et évaluation financière)

E - Administratif

Annexe 15 : Fiches d'inventaires

Annexe 16 : Organigramme du déroulement du DOCOB

Annexe 17 : Arrêté de constitution du Comité de pilotage local

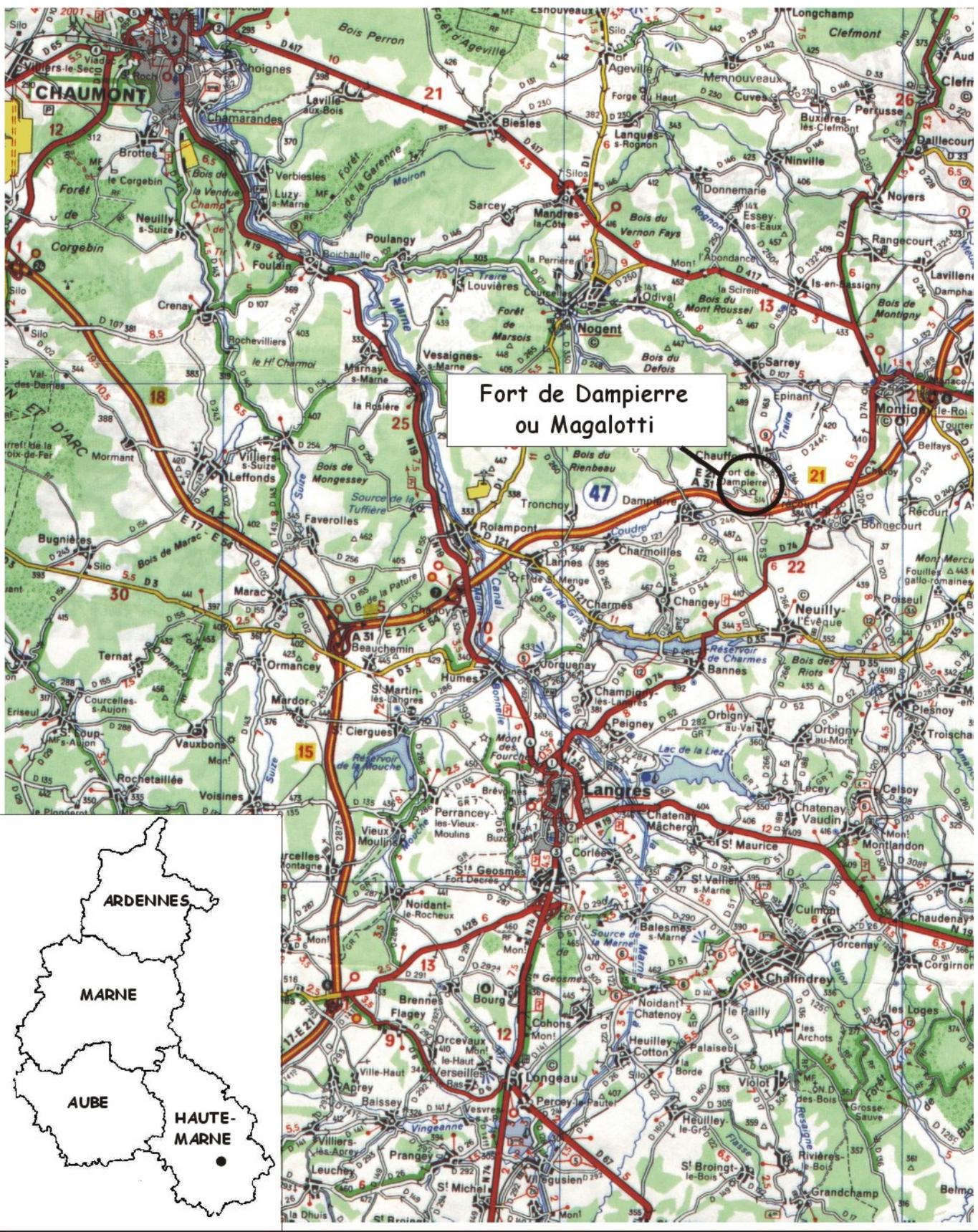
A – INFORMATIONS GENERALES

Annexe 1

Localisation du site Natura 2000

LOCALISATION

d'après la carte Michelin n°241 au 1/200 000ème



Fort de Dampierre
ou Magalotti



A – INFORMATIONS GENERALES

Annexe 2

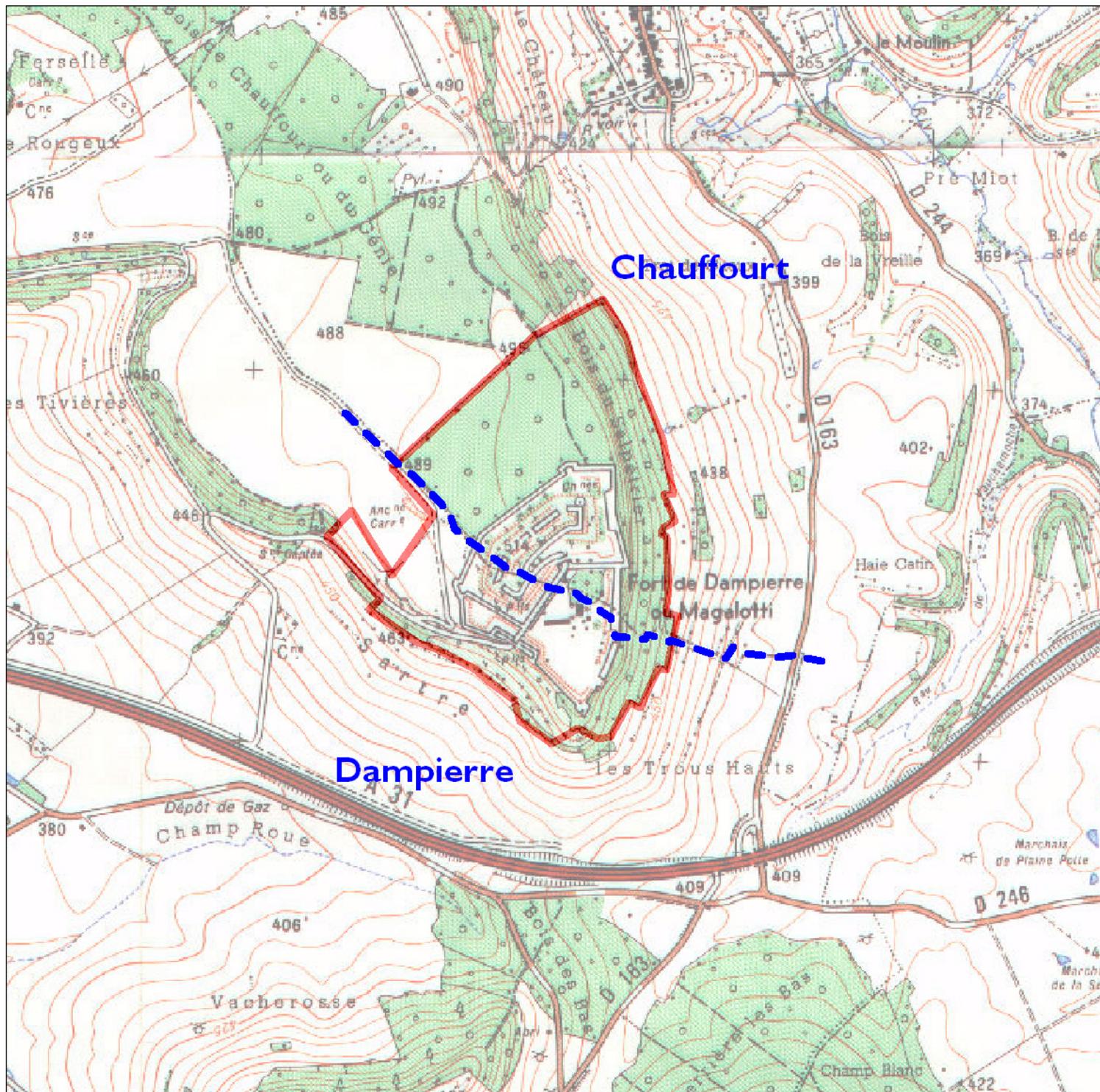
Limites du site Natura 2000

DOCOB du site Natura 2000 n°93
"Fort de Dampierre"

LIMITES DU SITE NATURA 2000

 Limite communale

 Limite du site Natura 2000



Echelle :



0 300 600 mètres



CONSERVATOIRE
DU PATRIMOINE NATUREL
DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Antenne Aube / Haute-Marne
Château Val Seine 10110 Bar-sur-Seine
tel. 03.25.29.18.60 - fax. 03.25.29.81.32
mail. cpna.10.52@wanadoo.fr

A – INFORMATIONS GENERALES

Annexe 3

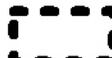
Localisation du site dans le parcellaire / Etat du parcellaire

ETAT DU PARCELLAIRE

Type de propriétaire

-  commune
-  Ministère défense
-  privé

 Limite du site Natura 2000

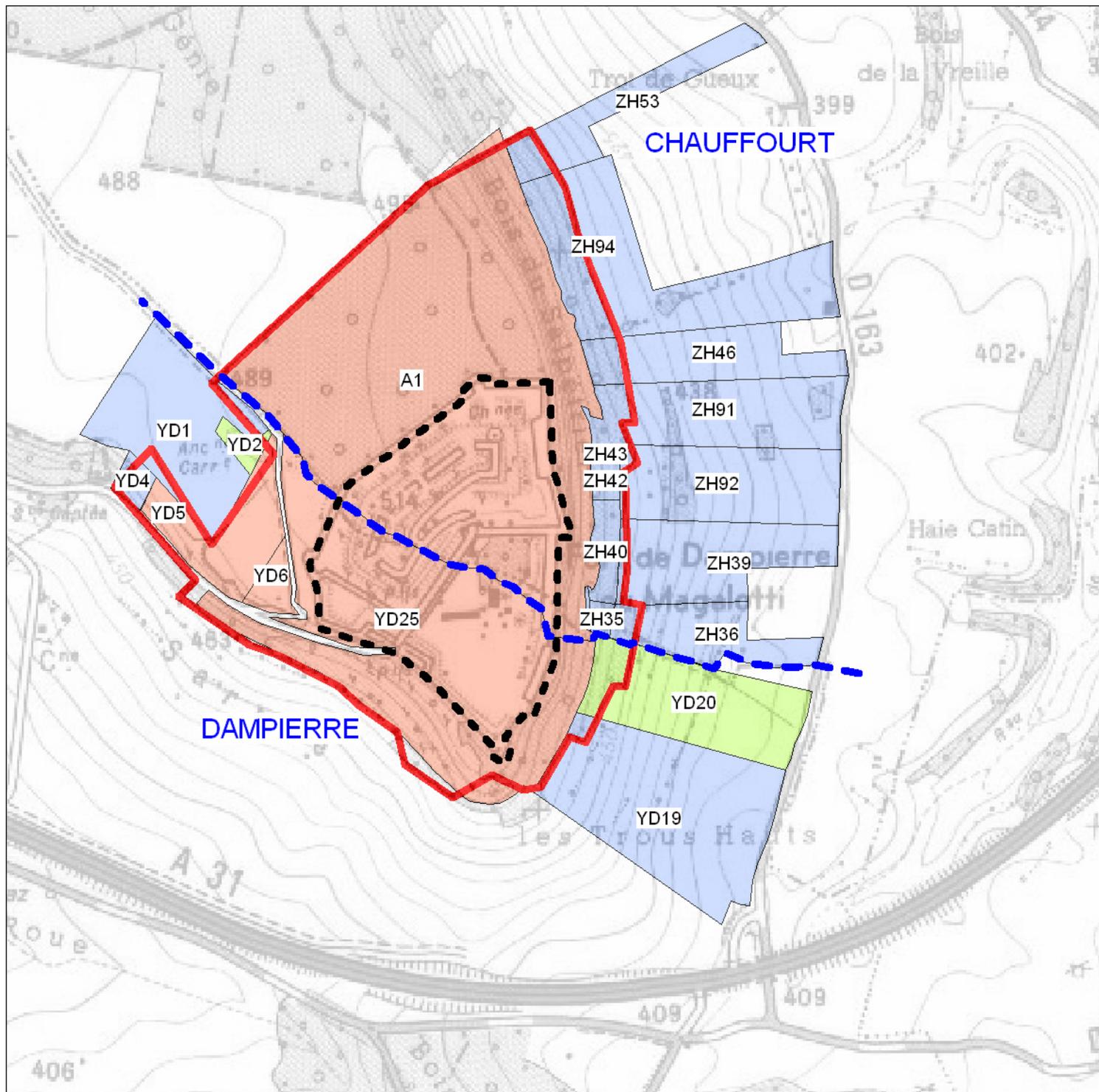
 Limite du fort de Dampierre

 Limites communales

Echelle :



Antenne Aube / Haute-Marne
Château Val Seine 10110 Bar-sur-Seine
tel. 03.25.29.18.60 - fax. 03.25.29.81.32
mail. cpna.10.52@wanadoo.fr



B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 4

Généralités sur les chauves-souris



Bilan du "Life Chiroptères"

Avant-propos

Les chauves-souris, ces mystérieux petits mammifères, sont menacées en France et dans toute l'Europe.

Etroitement adaptées à des conditions écologiques précises, les chauves-souris sont particulièrement vulnérables à toute modification de leur environnement.

Victimes de la dégradation de leur milieu de vie (emploi de pesticides, modification des paysages, destruction de leurs gîtes), certaines populations connaissent un déclin dramatique.

Et comme si cela ne suffisait pas, elles souffrent également d'une mauvaise réputation colportée depuis des siècles et de l'ignorance générale. Ainsi la destruction de colonies entières, le dérangement des sites de mise bas et le réveil en cours d'hibernation font des hécatombes.

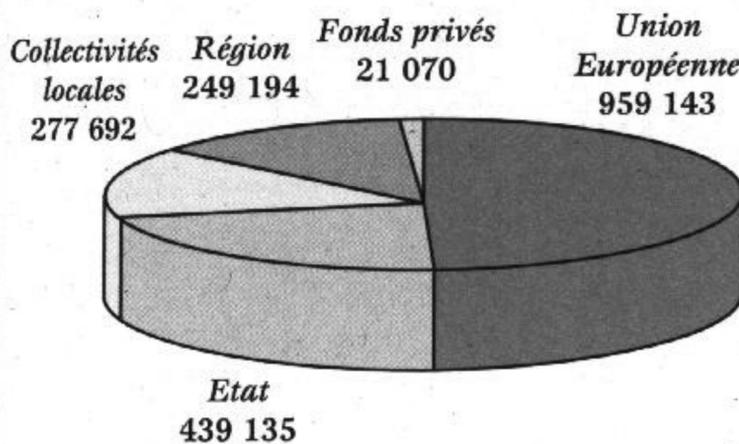
En 30 ans, les effectifs de certaines espèces de chauves-souris de notre région ont chuté de 90 % !



La chute des populations de chauves-souris est si inquiétante qu'un groupe de chiroptérologues européens décide de lancer un programme pour les protéger. L'Union européenne accepte de participer au financement de ce projet avec un fonds spécial : L'Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE). Le Conservatoire a pu en bénéficier via l'APTCS (Association pour la Protection Transfrontalière des Chauves-Souris).

Un programme européen ambitieux

Pour enrayer le rapide déclin des populations de chauves-souris, un vaste programme de protection engageant 4 pays (Belgique, Allemagne, Luxembourg, France) voit le jour en 1996. Financé par l'Union européenne, les ministères de l'Environnement des états concernés ainsi que les collectivités locales et différents partenaires privés, un budget important de plus de 9 millions de francs sur 3 ans y est consacré. Dont près de 2 millions sont attribués au Conservatoire, maître d'œuvre du programme pour la Champagne-Ardenne.



Répartition du budget (en francs) pour la Champagne-Ardenne

Des objectifs d'envergure

Le programme "Life Chiroptères" s'organise autour de 3 objectifs majeurs :

- 1/ Assurer la protection, la pérennité et la tranquillité d'un réseau de gîtes d'hibernation.
- 2/ Améliorer les connaissances sur la répartition et la biologie des chiroptères.

3/ Sensibiliser et éduquer le grand public.

Des résultats encourageants

Protection

Elle se traduit par la contractualisation de 21 nouveaux sites et l'aménagement durable de 19 sites. Ces 19 sites ont été équipés de grilles avec cadenas empêchant toute intrusion humaine tout en permettant le passage en vol des chauves-souris.

Connaissance

Un suivi scientifique a permis :

- d'assurer le suivi hivernal de 125 sites sur 3 saisons d'hibernation
- de compléter la prospection des sites d'hivernage et d'élevage des jeunes sur les quatre départements.
- d'entreprendre le suivi estival de certaines colonies (radiopistage, capture, comptage,...)

Sensibilisation

L'édition d'une plaquette de présentation, d'un numéro spécial *Science & Nature* sur les Chauves-souris et l'organisation de soirées d'information ont contribué à rendre ces curieuses petites bêtes plus sympathiques aux yeux du grand public. Des publications, des articles de presse et des reportages TV se sont fait également l'écho de nos actions.



Pourquoi Savart ? Ce nom champenois désigne le paysage de prairies sèches à herbe rase, d'un grand intérêt biologique, traditionnellement utilisées comme parcours à moutons. Savart est aussi la revue trimestrielle du Conservatoire, qui vous informe des actions menées en faveur de notre patrimoine naturel régional. Le Conservatoire sauvegarde à ce jour 107 sites, représentant plus de 1300 hectares de forêts, de marais, d'étangs et de prairies. Découvrez les animaux et les fleurs sauvages de notre région lors des visites guidées et des chantiers-nature. Tél. : 03 24 30 06 20.

La biologie des chauves-souris



Les chauves-souris sont présentes sur terre depuis plus de 50 millions d'années. Elles forment l'ordre des CHIROPTERES ce qui signifie "qui volent avec les mains". Sur les 900 espèces présentes dans le monde, 20 sont représentées en Champagne-Ardenne.

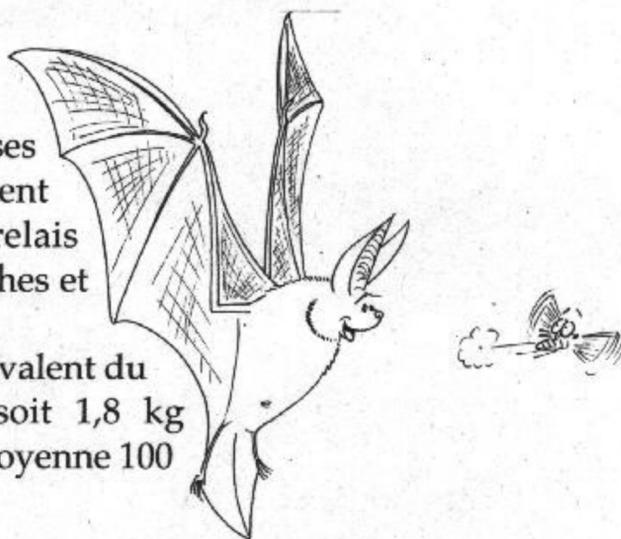
Un mammifère qui vole

Les chauves-souris sont les seuls mammifères volants au monde. La chauve-souris est un petit mammifère à 4 membres dont le corps est recouvert de poils. Elle pèse de 1,5 g pour la plus petite à 1,5 kg pour la plus grande. La femelle met bas 1 petit par an qu'elle allaite.

Un "insecticide naturel"

Les chauves-souris champardennaises ont toutes un régime exclusivement insectivore : elles prennent le relais nocturne des hirondelles, gobemouches et fauvelles.

Elles consomment en une nuit, l'équivalent du tiers de leur poids en insectes, soit 1,8 kg d'insectes par saison de chasse (en moyenne 100 jours) pour le grand murin.



L'hibernation : la vie au ralenti

Pendant l'hiver sous nos latitudes, les populations d'insectes se réduisent et les chauves-souris doivent s'adapter à la disette.

Aussi dès que l'automne et les premiers froids arrivent, leur métabolisme va se ralentir pour économiser au maximum l'énergie qu'elles ont accumulée sous forme de graisse pendant l'été. C'est la période d'hibernation.

Glissées dans une fente ou accrochées la tête en bas dans une grotte, un trou d'arbre ou un bâtiment à l'abri du gel, elles vont passer près de 6 mois à dormir dans l'obscurité et l'humidité sans se nourrir.

L'écholocation : voir dans la nuit

Toutes nos chauves-souris vivent la nuit et pour voler dans le noir, elles ont un sixième sens : l'écholocation. Elles ont des yeux mais leur vue est limitée. Pour se diriger dans l'obscurité et détecter leurs proies, elles émettent des ultrasons sous forme de cris très aigus inaudibles pour l'homme. Lorsque ces ondes sonores rebondissent sur un obstacle ou une proie, elles reviennent sous la forme d'un écho de faible intensité aux oreilles de la chauve-souris. Elle perçoit ainsi son environnement.

La reproduction

Au printemps avec l'apparition des premiers insectes, les chauves-souris vont sortir progressivement de leur repos hivernal pour rejoindre leur gîte d'été : combles, greniers, fentes des bâtiments et cavités des arbres creux. C'est là que les femelles rassemblées en colonies vont mettre bas et élever leur unique rejeton de l'année.

A l'âge de 4 semaines, les jeunes savent voler. Au bout de 6 semaines commence le

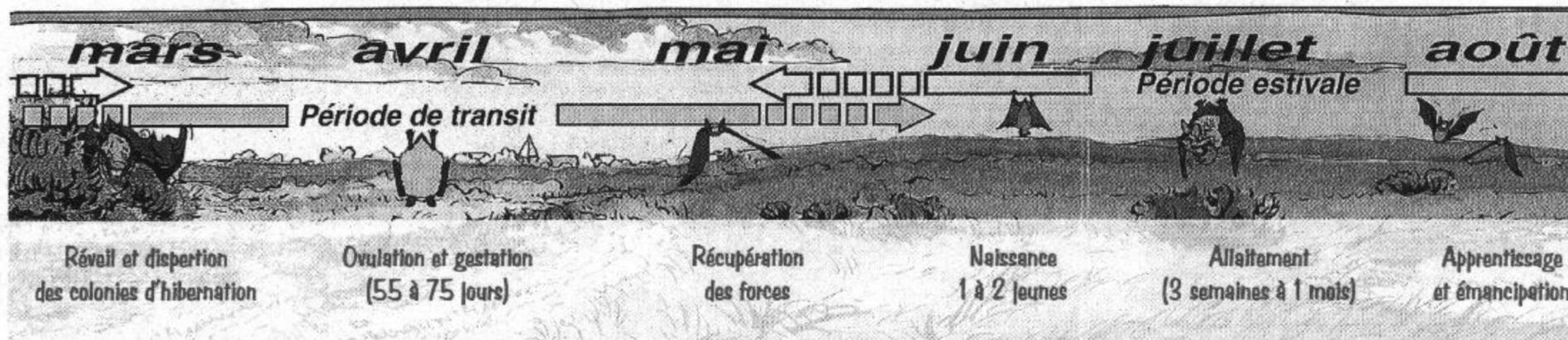
sevrage et ils savent chasser seuls. Nous sommes en général au mois de juillet ou août, période riche en insectes où les chauves-souris peuvent reconstituer leurs réserves de graisse.

A la fin de l'été, elles se rapprochent alors de leurs quartiers d'hiver. Les mâles qui ont passé l'été à l'écart rejoignent les femelles pour l'accouplement.

Et bientôt les chauves-souris sont prêtes pour un nouvel hiver.

Il est impératif de ne pas déranger les chauves-souris pendant les deux périodes particulièrement sensibles de leur vie. Durant l'hibernation, un réveil brutal peut leur être fatal. Durant l'été, le dérangement des colonies de mise bas provoque la mort des jeunes.

L'année de la chauve-souris



Portraits des 6 espèces les plus menacées



Toutes les espèces de chauves-souris (29 espèces en France) sont protégées par toutes les lois européennes. Les six espèces présentées ici sont particulièrement menacées de disparition et sont inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats-Faune-Flore". Sur la région, 2063 individus ont été dénombrés, 1746 sont dorénavant protégés.

Le grand rhinolophe

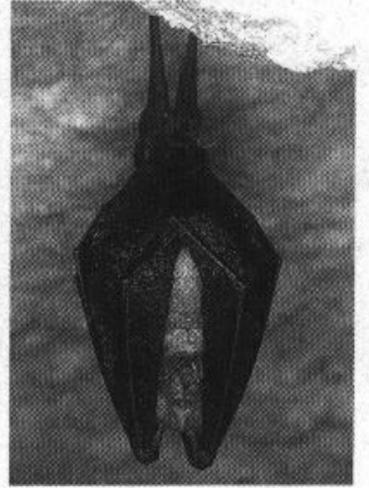


C'est une grosse chauve-souris, 35 à 40 cm d'envergure pour un poids de 17 à 35 g. Il est facilement reconnaissable à son museau en forme de fer à cheval. Son habitat favori est le bocage où il chasse le long des lisières les gros insectes : hannetons, papillons, bousiers,...

Il est sédentaire et ses gîtes d'hiver sont proches de ses gîtes d'été (20 à 30 km). Les colonies estivales de femelles logent généralement dans des grands combles où un accès en vol est possible. L'hiver, le grand rhinolophe recherche les cavités souterraines très humides.

Des populations viables de grands rhinolophes sont encore présentes dans le nord des Ardennes et à l'est de l'Aube.

Le petit rhinolophe



C'est la réplique presque parfaite du grand rhinolophe en plus petit : 19 à 22 cm d'envergure pour 5 à 7 g. Il chasse, dans les zones de bois clairs et les broussailles, les petits insectes : moustiques, tipules, papillons nocturnes,...

Il est très sédentaire, ses quartiers d'été sont rarement à plus de 10 km de ceux d'hiver.

La seule population de la région se trouve à l'est de l'Aube. C'est aussi une des plus importantes de France.

La barbastelle



C'est une espèce de taille moyenne : 25 à 29 cm d'envergure, poids : 6 à 14 g. Elle est facilement reconnaissable à sa couleur très sombre et son museau épaté comme celui d'un bouledogue.

Elle fréquente les régions boisées et les agglomérations. Elle se nourrit de petits insectes de consistance molle car sa mâchoire est faible. Elle hiberne dans les grottes, galeries, caves et carrières, souvent à proximité des entrées. Elle ne craint pas le gel. L'été, on la trouve dans les fissures des bâtiments ou des arbres sous l'écorce.

C'est sans doute l'espèce la plus rare de la région, son dernier refuge est le plateau de Langres.



Le vespertilion de Bechstein

C'est une chauve-souris de taille moyenne, 25 à 29 cm d'envergure pour 7 à 12 g. C'est une espèce forestière qui passe une grande partie de son existence dans les arbres creux. On les rencontre dans toute la région mais en très faible effectif.

Le grand murin

C'est l'une des plus grandes espèces représentées en Europe. Envergure : 35 à 45 cm. Poids : 28-40 g. Le grand murin vole lentement, avec de grands coups d'ailes, au-dessus des parcs, champs, prairies et dans les bois. En hiver, il se réfugie dans les grottes. Les sites de mise bas sont situés dans les combles.

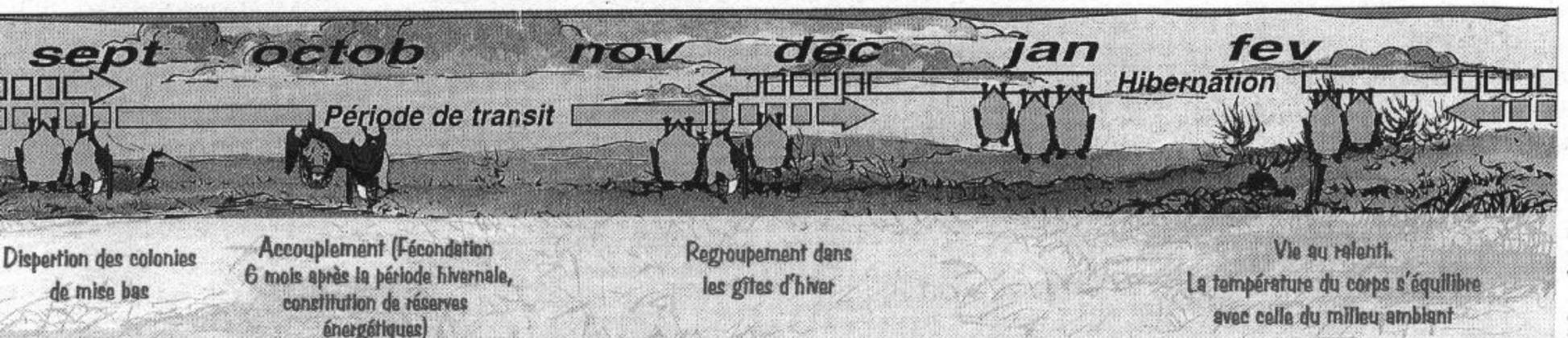


Dans notre région, une dizaine de colonies sont suivies.

Le vespertilion à oreilles échancrées



Espèce de taille moyenne, il mesure de 22 à 25 cm d'envergure et pèse entre 7 et 15 g. Pour l'hibernation, il se réfugie dans les milieux souterrains où il s'accroche à la voûte ou aux parois. Il a une affinité marquée pour la cohabitation avec le grand rhinolophe. En été, on le trouve dans les caves chauffées ou les combles. Il chasse au-dessus des parcs et jardins, principalement les araignées, les moustiques et les papillons de nuit. En Champagne-Ardenne, l'espèce est faiblement représentée.



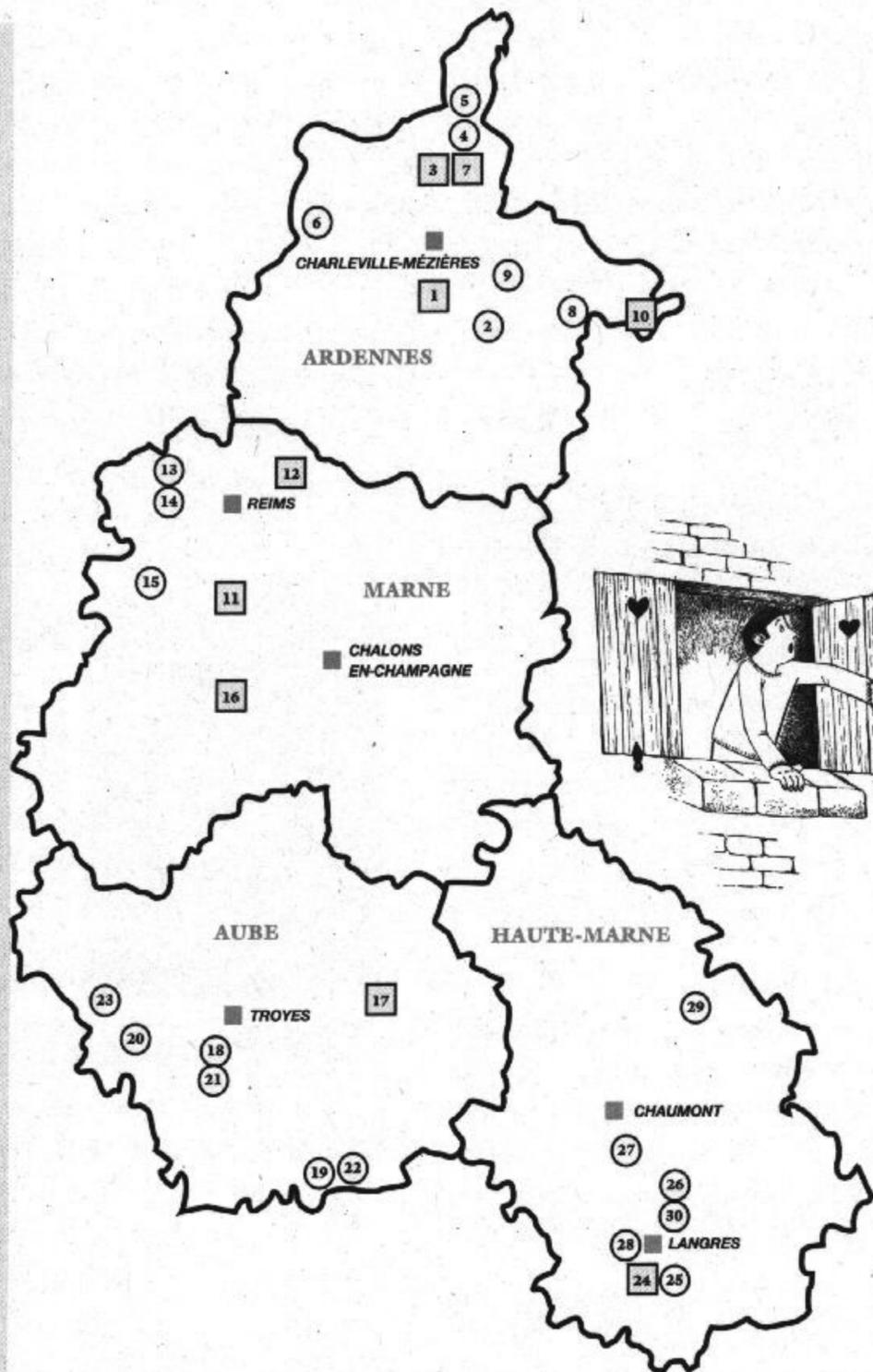
Les gîtes protégés par le Conservatoire



Les chauves-souris ne construisent pas de nids. Elles s'installent dans différents types de gîtes : combles, caves, grottes, arbres creux, anciennes carrières souterraines, tunnels désaffectés,... Elles les exploitent au gré des saisons : milieux souterrains et arbres creux en hiver ; combles, greniers, arbres aux beaux jours pour la mise bas.

Carte des sites protégés avant et pendant le "Life Chiroptères"

n°	Sites	Habitats
<i>Ardennes</i>		
1	Boulzicourt	Grenier
2	Chémery / Bar	Carrières
3	Deville	Ardoisières
4	Fumay	Ardoisières
5	Haybes	Ardoisières
6	Liart	Tunnel
7	Monthermé	Ardoisières
8	Mouzon	Combles
9	Sedan	Souterrains
10	Signy-Montlibert	Fort
<i>Marne</i>		
11	Avenay Val d'Or	Carrière
12	Berru	Poudrière
13	Hermonville	Carrière
14	Trigny	Carrière
15	Venteuil	Cave
16	Vertus	Carrières
<i>Aube</i>		
17	Arsonval/Bossan.	Carrières
18	Bouilly	Captage
19	Channes	Carrières
20	Fontvannes	Clocher
21	Javernant	Carrières
22	Les Riceys	Carrières
23	Villadin	Captage
<i>Haute-Marne</i>		
24	Balesme-sur-M.	Batterie
25	Chalindrey	Fort
26	Changey	Batterie
27	Lannes	Fort
28	Langres	Poudrière
29	Orquevaux	Grenier
30	Peigney	Fort



- 1 sites protégés avant le "Life Chiroptères"
- 2 sites protégés grâce au "Life Chiroptères"



Chiroptérologue

Karine AUBOIN vient de rejoindre l'équipe du Conservatoire dans le cadre du dispositif emploi-jeune. Elle prend ainsi le relais de Dominique AMON-MOREAU, directrice du Conservatoire, pour la gestion des dossiers chauves-souris.



Et après ?

Les actions entreprises au cours du "Life Chiroptères", arrivé à son terme en décembre 1998,

- vont se poursuivre par :
- la rédaction d'un cahier d'habitats régional (document d'objectifs) ;
- de nouvelles contractualisations, (fort de la Bonnelle, Fouchères,...) ;
- la réalisation d'une étude sur l'écologie des grands rhinolophes en estivage sur les sites d'Arsonval/Bossancourt et Mouzon ;
- la poursuite de l'inventaire des combles d'églises dans la Marne.

Agenda :

La 3^{ème} nuit européenne de la chauve-souris aura lieu le samedi 4 septembre 1999.



Vous hébergez des chauves-souris sous votre toit (cave, grenier,...), signalez-nous leur présence !

Des chauves-souris habitent chez vous et la cohabitation n'est plus possible, des solutions simples sont souvent envisageables. Contactez-nous pour plus d'informations !

Tél : 03 25 29 18 60

Le Conservatoire est une association qui mène depuis dix ans des actions pour la connaissance, la protection, la gestion et la mise en valeur des espaces naturels de Champagne-Ardenne.

Directeur de la publication : Roger Gony
Directrice de la rédaction : Dominique Amon-Moreau
Conception-Rédaction : E. Savart, C. Guiot

Photos : C. Guiot

Illustrations : R. Thibault, D. Georges, Graphys

Impression papier recyclé : Félix à Vouziers (08)

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne : 08240 BOULT-AUX-BOIS
Tél : 03 24 30 06 20
Fax : 03 24 30 22 30

ISSN 1150-7705
Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 1998
Reproduction autorisée avec mention de la source

Abonnement à la revue "Savart" (4 n°/an) : 100 F

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 5

Résultats d'inventaire

Résultats d'inventaire (période d'hibernation)

espèces	1996	1997	1998	1999	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moy.
Grand Rhinolophe	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0,1
Vespertilion à or. échanquées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Petit Rhinolophe	0	0	0	0	1	0	2	0	1	1	0,5
Vespertilion de Daubenton	1	0	0	0	0	1	0	0	1	2	0,5
Vespertilion de Natterer	0	0	0,5	1	0	0	0	0	2	1	0,45
Murin sp.	0	0,5	0	0	0	1	0	1	0	1	0,35
Grand Murin	2	1,5	1	1	3	3	3	8	2	5	2,95
Oreillard sp.	1	3	3	1	3	2	4	3	1	5	2,6
Pipistrelle sp.	0	6,5	6	4	7	1	0	2	1	0	2,75
Vespertilion à moustaches	3	13,5	8,5	11	9	5	15	13	12	13	10,3
Sérotine commune	8	25,5	25,5	24	12	23	21	25	18	23	20,5
Barbastelle d'Europe	14	19,5	23,5	31	22	37	50	47	45	45	33,4
Total	29	70	68	73	57	73	95	99	84	96	74,4

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 6

Fiches espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats »

Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

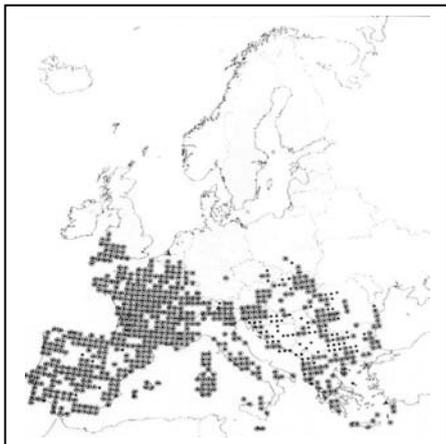
Le Grand rhinolophe

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés.

Description de l'espèce

Le Grand rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens avec une taille augmentant de l'ouest vers l'est de l'Europe.

- Tête + corps : (5) 5,7-7,1 cm ;
- avant-bras : (5) 5,4-6,1 cm ;
- envergure : 35-40 cm ;
- poids : 17-34 g.



Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

Répartition géographique

- Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Egée.
- Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Bénélux, Suisse, ouest de l'Allemagne, Espagne, Italie).

Types d'habitats exploités par l'espèce

Le Grand rhinolophe fréquente en moyenne les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les agglomérations, parcs et jardins...

- ↳ Terrains de chasse : Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins, voire des ovins et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins ... Il fréquente peu ou pas du tout, les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres
- ↳ Fidélité aux gîtes : l'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique.
- ↳ Gîtes d'hivernation : ce sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries, caves, tunnels, ouvrages militaires...).
- ↳ Gîtes de reproduction : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

Etat des populations et menaces potentielles

L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse.

Plusieurs facteurs en sont la cause :

- ↳ le dérangement de l'espèce en milieu souterrain.
- ↳ l'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides et la modification des paysages dues au développement de l'agriculture intensive.
- ↳ Le démantèlement de la structure paysagère et la banalisation du paysage : arasement des talus et des haies, disparition des pâtures bocagères, extension de la maïsiculture, déboisement des berges, rectification, recalibrage et canalisation des cours d'eau, endiguement.
- ↳ La mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées, la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou la réfection des bâtiments sont responsables de la disparition de nombreuses colonies.
- ↳ Le développement des éclairages sur les édifices publics perturbe la sortie des individus des colonies de mise bas.

Bibliographie (pour en savoir plus*)

- * Groupe Chiroptères Corse, 1997. *Chauves-souris de la Directive Habitats*. Rapport Agence Gestion des Espaces Naturels de Corse (AGENC), Bastia, 27 pp.
- * GRÉMILLET, X. et coll. à paraître. Le Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*. in : (ROUÉ, S.Y. & M. BARATAUD, coord. SFPEM) Habitats de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. *Rhinolophe Spécial 2*.
- * DUVERGÉ, P. L. & G. JONES. 1994. Greater horseshoe bats activity, foraging and habitat use. *British Wildlife* 6 : 69-77.
- * JONES, G., P.L. DUVERGE & R.D. RANSOME. 1995. Conservation biology of an endangered species : field studies of Greater horseshoe bat (*Rhinolophus ferrumequinum*). *Symp. Zool. Soc. Lond.* 67 : 309-324.
- * MITCHELL-JONES, A.M. 1998. Landscapes for Greater horseshoe bats. *ENACT* Vol. 6 N°4 : 11-13.
- * RANSOME, R.D. 1996. The management of feeding areas for Greater horseshoe bats. *English Nature Research Reports* 174 : 1-74.
- * RANSOME, R.D. 1997. The management of Greater horseshoe bat feeding areas to enhance population levels. *English Nature Research Reports* 241 : 1-63.
- * ROS, J. 1999. Le Grand rhinolophe, *Rhinolophus ferrumequinum*, en France. *Bull. SFPEM* 38 : 29.

Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)

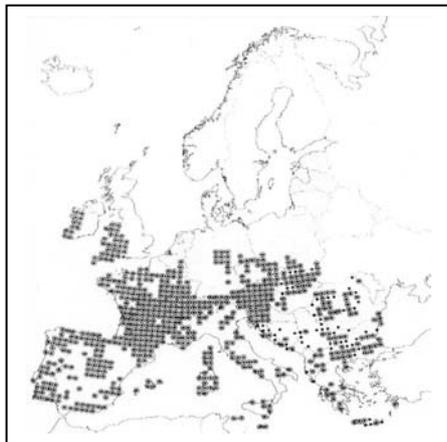
Le Petit rhinolophe

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés.

Description de l'espèce

Le Petit rhinolophe est le plus petit des rhinolophes européens.

- Tête + corps : 3,7-4,5 (4,7) cm ;
- Avant-bras : (3,4) 3,7-4,25 cm ;
- Envergure : 19,2-25,4 cm ;
- Poids : (4) 5,6-9 (10) g.



Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

Répartition géographique

- Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, de l'ouest de l'Irlande et du sud de la Pologne à la Crète au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée.
- Connue dans presque toutes les régions françaises, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Belgique, Suisse, Est de l'Allemagne, Espagne, Italie), le Petit rhinolophe est absent de la région Nord et la limite nord-ouest de sa répartition se situe en Picardie (avec notamment le Noyonnais).

Types d'habitats exploités par l'espèce

Le Petit rhinolophe se rencontre de la plaine jusqu'en montagne. Il recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante car un vide de 10 m semble être rédhibitoire.

- ↳ Terrains de chasse : ils se composent de linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante. La présence de milieux humides (rivières, étangs, estuaires) est une constante du milieu préférentiel et semble notamment importante pour les colonies de mise bas. Il fréquente peu ou pas du tout, les plaines à cultures intensives, les plantations de résineux sans strate basse de feuillus et les milieux ouverts sans végétation arbustive.
- ↳ Fidélité aux gîtes : il est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau de sites locaux.
- ↳ Gîtes d'hivernation : ce sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, forts militaires, blockhaus) souvent souterraines.
- ↳ Gîtes de reproduction : ce sont principalement les combles ou les caves de bâtiments à l'abandon ou entretenus (maisons particulières, fermes, granges, églises, châteaux, moulins, forts militaires...), milieux assez chauds et relativement clairs.

Etat des populations et menaces potentielles

Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse.

Les facteurs en cause sont :

- ↳ La réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol pour les petits rhinolophes et la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers
- ↳ la mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées
- ↳ Le dérangement par la surfréquentation humaine et l'aménagement touristique du monde souterrain
- ↳ La modification du paysage par le retournement des prairies (disparition des zones pâturées et fauchées) qui s'accompagne de l'arasement des talus et des haies, l'assèchement des zones humides, ...
- ↳ le remplacement de forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux, entraînant une disparition des terrains de chasse.
- ↳ L'accumulation des pesticides utilisés en agriculture intensive et des produits toxiques pour le traitement des charpentes (pulvérisation sur les chauves-souris ou absorption par léchage des poils)
- ↳ Le développement de l'illumination des édifices publics perturbe la sortie des colonies de mise bas.

Bibliographie (pour en savoir plus*)

- * ARTOIS, M., F. SCHWAAB, F. LÉGER, B; HAMON & B. PONT. 1990. Ecologie du gîte et notes comportementales sur le Petit rhinolophe (Chiroptera, *Rhinolophus hipposideros*) en Lorraine. *Bull. Académie et Société lorraines des Sciences* 29(3) : 119-129.
- * BARATAUD, M. 1992. L'activité crépusculaire et nocturne de 18 espèces de chiroptères, révélée par marquage luminescent et suivi acoustique. *Rhinolophe* 9 : 23-57.
- * BARATAUD, M. et coll., à paraître. Le Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*. in : (ROUÉ, S.Y. & M. BARATAUD, coord. SFPEM) Habitats de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. *Rhinolophe Spécial* 2.
- * DUBIE, S. & F. SCHWAAB. 1997. Répartition et statut du Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800) dans le nord et le nord-est de la France. in : *Zur Situation der Hufeisennasen in Europa*. IFA Verlag - Arbeitskreis Fledermaüse Sachsen-Anhalt, Berlin-Stecklenberg : 41-46
- * GAISLER, J. 1963. Nocturnal activity in the Lesser horseshoe bat *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800). *Zool. Listy* 12(3) : 223-230.
- * KOKUREWICZ, T. 1997. Some aspects of the reproduction behaviour of the Lesser horseshoe bat (*Rhinolophus hipposideros*) and consequences for protection. in : *Zur Situation der Hufeisennasen in Europa*. IFA Verlag - Arbeitskreis Fledermaüse Sachsen-Anhalt, Berlin-Stecklenberg : 77-82.
- LUMARET, J.P. 1998. Effets des endectocides sur la faune entomologique du pâturage. *G.T.V.* 3 : 55-62.
- * McANEY, M. & J.S. FAIRLEY. 1988. Habitat preference and overnight and seasonal variation the foraging activity of Lesser horseshoes bat. *Acta Theriologica* 33(28) : 393-402.
- * McANEY, M. & J.S. FAIRLEY. 1989. Analysis of the Lesser horseshoes bat *Rhinolophus hipposideros* in the west of Irlande. *J. Zool. Lond.* 217 : 491-498.
- * SCHOFIELD, H.W., K. McANEY & J.E. MESSENGER. 1997. Research and conversation work on the Lesser horseshoe bat (*Rhinolophus hipposideros*). *Vincent Wildlife Trust Rev. of 1996* : 58-68.

Myotis bechsteini (Kuhl, 1818)

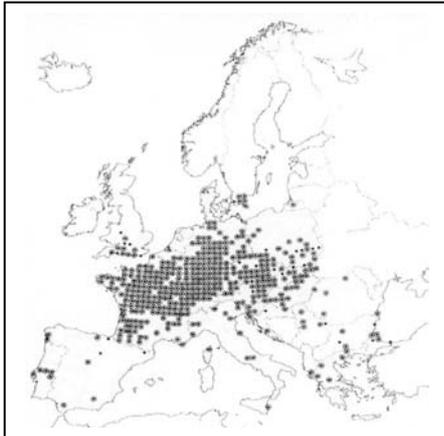
Le Vespertilion de Bechstein ou Murin de Bechstein

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

Description de l'espèce

Le Vespertilion de Bechstein est un chiroptère de taille moyenne.

- Tête + corps : 4,5-5,5 cm ;
- Avant-bras : 3,9-4,7 cm ;
- Envergure : 25-30 cm ;
- Poids : 7-12 g.



Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

Répartition géographique

Le Vespertilion de Bechstein est présent en Europe de l'Ouest des régions chaudes à tempérées : du sud de l'Angleterre et de la Suède jusqu'en Espagne et en Italie, limite orientale de son aire de répartition en Roumanie. En France, cette espèce est rencontrée dans la plupart des départements. Elle semble très rare en bordure méditerranéenne et en Corse. Des effectifs plus importants se rencontrent dans l'Ouest de la France (Bretagne, Pays de Loire et région Centre).

Types d'habitats exploités par l'espèce

Le Vespertilion de Bechstein est présent jusqu'à 1 400 mètres d'altitude. Il semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois dense et présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquelles il exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage. Cette espèce peut également exploiter la strate herbacée des milieux forestiers ouverts tels que les clairières, les parcelles en début de régénération et les allées forestières, voire les prairies à proximité des forêts.

- ↳ Terrains de chasse : Les terrains de chasse exploités par le Vespertilion de Bechstein semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures,...) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit. La présence d'un nombre relativement important de telles cavités en forêt est également indispensable à l'espèce pour gîter.
- ↳ Gîtes d'hibernation : Le Vespertilion de Bechstein semble hiberner dans les arbres. Il est rarement observé en milieux souterrains (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs)
- ↳ Gîtes de reproduction : les colonies occupent des arbres creux, des nichoirs plats, plus rarement les bâtiments. Des individus isolés peuvent se rencontrer dans des falaises ou trous de rochers. Cette espèce utilise plusieurs gîtes diurnes situés à moins de 1 kilomètre les uns des autres. Ces changements de gîtes diurnes s'accompagnent d'une recomposition des colonies.

Etat des populations et menaces potentielles

L'état et l'importance des populations du Vespertilion de Bechstein sont mal connus en raison des moeurs forestières de l'espèce.

En Europe, l'espèce semble bien présente, sans toutefois être nulle part abondante.

En France, le Vespertilion de Bechstein est observé majoritairement en période hivernale avec en moyenne de 1 à 5 individus par site dans un grand nombre de sites. En période estivale, les connaissances sont encore plus faibles et partielles. Dans beaucoup de régions, aucune colonie de mise bas n'est connue.

Cinq facteurs menacent cette espèce :

- ↳ Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives d'essences importées (ex. : Morvan, Limousin,...) et aussi l'exploitation intensive du sous-bois ainsi qu'une réduction du cycle de production/récolte.
- ↳ Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...)
- ↳ Circulation routière (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France).
- ↳ Développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes).
- ↳ Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.

Bibliographie (pour en savoir plus *)

- BARATAUD, M., N. CHAMARAT & J.P. MALAFOSSE. 1997. *Les chauves-souris en Limousin. Biologie et répartition - Bilan de 12 années d'étude*. Flepna, Limoges, 56 pp.
- * HUET, R. et coll. à paraître. Le Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*. in : (ROUÉ, S.Y. & M. BARATAUD, coord. SFPEM) Habitats de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. *Rhinolophe Spécial 2*.
- SCHÖBER, W. & E. GRIMMBERGER. 1991. *Guide des chauves-souris d'Europe : biologie, identification, protection*. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris, 225 pp.
- * SCHOFIELD, H.W., F. GREENAWAY & C.J. MORRIS. 1997. Preliminary studies on Bechstein's bat. *Vincent Wildlife Trust Rev. of 1996* : 71-73.
- * TAAKE, K.H. 1992. Strategien der Ressourcennutzung an Waldgewässern jagender Fledermäuse (Chiroptera : Vespertilionidae). *Myotis* 30 : 7-74.
- * TRÉMAUVILLE, Y. 1990. Capture de criquets par un Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*). *Petit Lérot* 33 : 8.
- * WOLZ, I. 1986. Wochenstuben-Quartierwechsel bei der Bechsteinfledermaus. *Z.Saugetierk.* 51 : 65-74.
- * WOLZ, I. 1993. Untersuchungen zur Nachweisbarkeit von Beutetierfragmenten im Kot von *Myotis bechsteini* (Kuhl, 1818). *Myotis* 31 : 5-25.
- * WOLZ, I. 1993. Das Beutespektrum der bechsteinfledermaus *Myotis bechsteini* (Kuhl, 1818), Ermittelt aus Kotanalysen. *Myotis* 31 : 27-68.

Myotis myotis (Borkhausen, 1797)

Le Grand murin

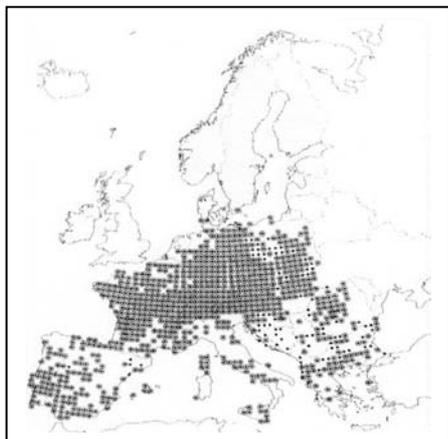
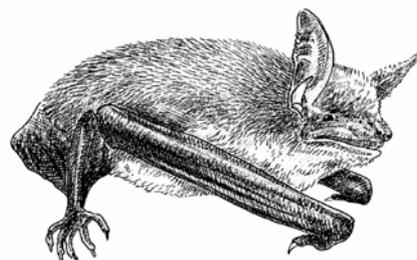
Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

Code UE : 1324

Description de l'espèce

- Le Grand murin fait partie des plus grands chiroptères français.

- Tête + corps : 6,5-8 cm ;
- Avant-bras : 5,3-6,6 cm ;
- Envergure : 35-43 cm ;
- Poids : 20-40 g.



Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

Répartition géographique

- En Europe, le Grand murin se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence de l'espèce en Afrique du Nord.
- En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements français hormis dans certains départements de la région parisienne.

Types d'habitats exploités par l'espèce

Les futaies feuillues ou mixtes, où la végétation herbacée ou buissonnante est rare, sont les milieux les plus fréquentés en Europe continentale, car probablement seuls ces milieux fournissent encore une entomofaune épigée tant accessible qu'abondante.

- ↳ Terrains de chasse : ils sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ..) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).
- ↳ Fidélité aux gîtes : les Grands murins témoignent d'une assez grande fidélité à leur gîte.
- ↳ Gîtes d'hibernation : Ils hibernent dans des cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves, ...).
- ↳ Gîtes de reproduction : les colonies occupent principalement les sites épigés assez secs et chauds, (sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers; les grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines,...)

Etat des populations et menaces potentielles

- En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. Dans le nord de l'Europe, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue. La reproduction de cette espèce n'est plus observée qu'au sud du sillon Sambre et Meuse.

- En France, les départements du nord-est de la France hébergent des populations importantes, notamment en période estivale.

Plusieurs facteurs menacent l'espèces :

- ↳ Dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation ; et des gîtes d'hiver, par un dérangement dû à la surfréquentation humaine, l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières.
- ↳ Pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou réfection des bâtiments.
- ↳ Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies).
- ↳ Modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (lisières forestières feuillues, prairies de fauche, futaies feuillues,...)
- ↳ Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux.
- ↳ Intoxication par des pesticides.
- ↳ Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.
- ↳ Compétition pour les gîtes d'été avec d'autres animaux : Pigeon domestique (*Columba palumbus*), Effraie des clochers.

Bibliographie (pour en savoir plus*)

- * ARLETTAZ, R. 1995. Ecology of the sibling species *Myotis myotis* and *Myotis blythii*. PhD Thesis, Univ. Lausanne, 194 pp.
- * ARLETTAZ, R. 1996. Feeding behaviour and foraging strategy of free-living Mouse-eared bats, (*Myotis myotis* and *Myotis blythii*). *Anim. Behav.* 51: 1-11.
- * ARLETTAZ, R. 1999. Habitat selection as a major resource partitioning mechanism between the two sympatric sibling bat species *Myotis myotis* and *Myotis blythii*. *Journ. of Animal Ecology* 68 : 460-471.
- * ARLETTAZ, R., N. PERRIN & J. HAUSSER. 1997. Trophic resource partitioning and competition between the two sibling bat species *Myotis myotis* and *Myotis blythii*. *Journ. of Animal Ecology* 66 : 897-911.
- ARLETTAZ, R., M. RUEDI & J. HAUSSER. 1991. Field morphological identification of *Myotis myotis* and *M. blythii* : a multivariate approach. *Myotis* 29 : 7-16.
- * AUDET, D. 1990. Foraging behaviour and habitat use by a gleaning bat, *Myotis myotis* (Chiroptera, Vespertilionidae). *J. Mamm.* 71(3) : 420-427.
- * BAUEROVA, Z. 1978. Contribution to the trophic ecology of *Myotis myotis*. *Folia Zool.*, 27(4) : 305-316.
- * GÜTTINGER, R. 1997. Jagdhabitat des Grossen Mausohrs (*Myotis myotis*) in der modernen Kulturlandschaft. *Schriftenreihe Umwelt nr. 288* - Natur und Landschaft, Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft, Bern, 138 pp.
- * KERVYN, T. 1996. Le régime alimentaire du Grand murin *Myotis myotis* (Chiroptera : Vespertilionidae) dans le sud de la Belgique. *Cahiers Ethol.* 16(1) : 23-46.
- KERVYN, T. à paraître. Le Grand Murin *Myotis myotis*. in : (ROUÉ, S.Y. & M. BARATAUD, coord. SFEPM). Habitats de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. *Rhinolophe Spécial 2*.
- PONT, B. & J. MOULIN. 1986. Etude du régime alimentaire de *Myotis myotis*. Méthodologie - premiers résultats. *IXème Colloque Francophone de Mammalogie - "Les Chiroptères"*. Rouen, 19-20 octobre 1985, SFEPM, Paris : 23-33.
- ROUÉ, S.Y. & Groupe Chiroptères SFEPM. 1997. Les chauves-souris disparaissent-elles ? Vingt ans après. *Arvicola* 9(1) : 19-24.
- RUEDI, M., R. ARLETTAZ & T. MADDALENA. 1990. Distinction morphologique et biochimique de deux espèces jumelles de chauves-souris : *Myotis myotis* (Bork.) et *Myotis blythii* (Tomes) (*Mammalia* : Vespertilionidae). *Mammalia* 54(3) : 415-429.
- SCHIERER, A.J., C. MAST & R. HESS. 1972. Contribution à l'étude écoéthologique du Grand murin (*Myotis myotis*). *Terre Vie* 26 : 38-53.
- SCHÖBER, W. & E. GRIMMBERGER. 1991. *Guide des chauves-souris d'Europe: biologie, identification, protection*. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris, 225 pp.

Myotis emarginatus (Geoffroy, 1806)

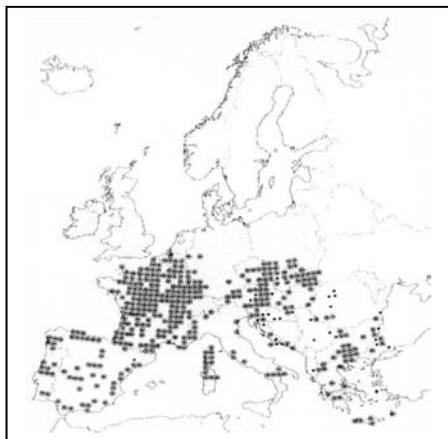
Le Vespertilion à oreilles échancrées ou Murin à oreilles échancrées.

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

Description de l'espèce

Le Vespertilion à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne.

- Tête + corps : 4,1-5,3 cm de long ;
- Avant-bras : 3,6-4,2 cm ;
- Envergure : 22-24,5 cm ;
- Poids : 7-15 g.



Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

Répartition géographique

- L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va de la Roumanie jusqu'au sud de la Grèce, la Crète et la limite sud de la Turquie.
- Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Bénélux, Suisse, Allemagne et Espagne), l'espèce est presque partout présente.

Types d'habitats exploités par l'espèce

Le Vespertilion à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude (jusqu'à 1 300 m en Corse). Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux péri-urbains possédant des jardins.

- ↳ Terrains de chasse : ils sont relativement diversifiés : forêts (lisières et intérieurs des massifs) principalement de feuillus mais aussi de résineux, bocage, milieux péri-urbains avec jardins et parcs. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie.
- ↳ Fidélité aux gîtes : Extrêmement fidèle à son gîte, certains sites sont connus pour abriter l'espèce en reproduction depuis plus d'un siècle.
- ↳ Gîtes d'hibernation : ce sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels,...).
- ↳ Gîtes de reproduction : Une des spécificité de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge. En estivage, des individus isolés, principalement des mâles se fixent sous les chevrons des maisons modernes, parfois en pleine lumière. Les colonies de mise bas s'installent généralement dans des sites épigés comme les combles chauds ou les greniers de maisons, églises ou forts militaires.

Etat des populations et menaces potentielles

En Europe, l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. De grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont même parfois en régression nette. Au sud de la Pologne par exemple, les populations disparaissent lentement.

En France, dans quelques zones géographiques localisées comme les vallées du Cher ou de la Loire et en Charente-Maritime, l'espèce peut être localement abondante, voire représenter l'espèce majeure parmi les chiroptères présents.

Comme pour la majorité des chiroptères, les menaces proviennent de quatre facteurs essentiels :

- ↳ la fermeture des sites souterrains (carrières, mines, ...),
- ↳ la disparition de gîtes de reproduction épigés pour cause de rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations à l'époque de la mise bas.
- ↳ la disparition des milieux de chasse ou des proies par l'extension de la monoculture qu'elle soit céréalière ou forestière, ainsi que par la disparition de l'élevage extensif. La proportion importante de diptères dans le régime alimentaire suggère une incidence possible forte liée à la raréfaction de cette pratique.
- ↳ les chocs avec les voitures peuvent représenter localement une cause non négligeable de mortalité.

Bibliographie (pour en savoir plus*)

- ARTHUR, L. à paraître. Le Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*. in : (ROUÉ, S.Y. & M. BARATAUD, coord. SFEPM). Habitats de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. *Rhinolophe Spécial 2*.
- BARATAUD, M. 1992. L'activité crépusculaire et nocturne de 18 espèces de chiroptères, révélée par marquage luminescent et suivi acoustique. *Rhinolophe 9* : 23-58.
- BARATAUD, M. 1996. *Ballades dans l'inéditable. Identification acoustique des chauves-souris de France*. Sittelle, Mens, 2 CD + livret de 48 pp.
- BAUEROVA, Z. 1986. Contribution to the trophic biomics of *M. emarginatus*. *Folia zoologica* 35(4) : 305-310.
- BECK, A. 1994-1995. Fecal analyses of european bat species. *Myotis* 32-33 : 109-119.
- BENDA, P. 1996. Distribution of Geoffroy's bat, *M. emarginatus* in the levant region. *Folia zoologica* 45(3) : 193-199.
- BRAULT, J.P. 1994. Les populations de *M. emarginatus* en région Centre. In : *Actes des 5èmes Rencontres Nationales "chauves-souris", 11-12 décembre 1993, Bourges, SFEPM* : 112-117.
- GAISLER, J. 1971. Zur Ökologie von *Emarginatus* in Mitteleuropa. *Decheniana-Beihefte* 18 : 71-82.
- GAUCHER, P. 1995. First record of Geoffroy's bat, *M. emarginatus*, in Saudi Arabia. *Mammalia* 59(1) : 149-151.
- Groupe Chiroptères Corse, 1997. *Chauves-souris de la Directive Habitats*. Rapport Agence Gestion des Espaces Naturels de Corse (AGENC), Bastia, 27 pp.
- KRULL, D. 1988. Untersuchung zu Quartiersprüchen und Jagdverhalten von *M. emarginatus* im Rosenheim Becken. Dipl. arbeit. Uni. München.
- KRULL, D., A. SCHUMM, W. METZENER & G. NEUWEILER. 1991. Foraging areas and foraging behavior in the notch-eared bat, *M. emarginatus*. *Behav. Ecol. Sociobiol.* 28 : 247-253.
- RICHARZ, K., D. KRULL & A. SCHUMM. 1989. Quartiersprüche und quartierverhalten einer mitteleuropäischen wochenstubenkolonie von *M. emarginatus* im Rosenheimer Becken. *Myotis* 27 : 111-130.
- SCHUMM, A., D. KRULL & G. NEUWEILER. 1991. Echolocation in the notch-ear bat, *M. emarginatus*. *Behav. Ecol. Sociobiol.* 28 : 255-261.
- SPITZENBERGER, F. & K. BAUER. 1987. Die Wimperfledermaus, *M. emarginatus* in Österreich. *Mitt. Abt. Zool. Landesmuseum. Joanneum*. Heft 40 S : 41-64.
- VERGOOSSEN, W.H. 1992. Een Kraamkamer van de ingekorven vleermuis in midden-Limburg. *Natuurhistorisch Maandblad*. 66-74.
- ZAHN, A. & R. HENATSCH. 1998. Bevorzugt *M. emarginatus* kühlere Wochenstubenquartiere als *M. myotis* ? *Z. Säugetierek.* 63 : 26-31.

Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)

La Barbastelle d'Europe

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

Description de l'espèce

La Barbastelle est une chauve-souris sombre, de taille moyenne

- Tête + corps : 4.5-6cm
- Avant bras : 3.1-4.3 cm
- Envergure : 24.5-28 cm
- Poids : 6-13.5 g



Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

Répartition géographique

La Barbastelle est présente dans une grande partie de l'Europe, du Portugal au Caucase, et au sud de la Suède à la Grèce et à la Sardaigne, mais aussi au Maroc et dans les Iles Canaries.

En France, elle est rencontrée dans la plupart des départements, du niveau de la mer (Charente-Maritime) jusqu'à 2035m dans les Alpes-maritimes.

Types d'habitats exploités par l'espèce

En Europe, la Barbastelle semble liée à la végétation arborée (linéaire ou en massif). D'une façon générale, les peuplements forestiers jeunes, les monocultures de résineux exploitées intensivement, les milieux ouverts et les zones urbaines sont généralement évitées.

- ↳ Terrains de chasse : l'espèce chasse préférentiellement en lisière ou le long des couloirs forestiers (allées en sous-bois). Elle a une préférence pour les peuplements feuillus matures.
- ↳ Gîtes d'hibernation : les animaux généralement solitaires occupent des sites très variés : tunnels désaffectés, grottes, arbres creux, anciennes mines ou carrières souterraines caves....
- ↳ Gîtes de reproduction : les gîtes utilisés pour la mise bas sont principalement des bâtiments agricoles, des maisons (derrière des volets) et des arbres creux

Etat des populations et menaces potentielles

En Europe, les populations de Barbastelle subissent un déclin général depuis le milieu du XXème siècle. La situation la plus critique se rencontre dans la partie nord de l'Europe de l'Ouest.

En France, la Barbastelle est menacé d'extinction en Picardie et en Ile de France, elle est rarissime en Alsace.

Plusieurs facteurs en sont la cause :

- ↳ le dérangement de l'espèce en milieu souterrain,
- ↳ Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, en monocultures intensives d'essences importées),
- ↳ Destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, fossés, rivières et parcelles agricoles,
- ↳ Le développement des éclairages sur les édifices publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des Lépidoptères nocturnes).

Bibliographie (pour en savoir plus*)

- AHLÉN. I., 1981. *Identification of Scandinavian bats by their sounds* ; Swed. Univ. Agric. Sci. Dep. Wildl. Ecol. Rep., 6 : 1-56
- AHLÉN. I., *Identification of bats in flight*. Swed. Soc. Conserv. Nat. – Swed. Youth. Assoc. Env. Stud. Conserv. Stockholm.
- BARATAUD, M. 1996. *Ballades dans l'in audible. Identification acoustique des chauves-souris de France*. Sittelle, Mens, 2 CD + livret de 48 pp.
- BECK, A. 1994-1995. *Fecal analyses of european bat species*. *Myotis* 32-33 : 109-119.
- BENDA P. & HORACEK I. 1998 *Bats (Mammalia: Chiroptera) of the Eastern Mediterranean*. Part 1. Review of distribution and taxonomy of bats in Turkey. *Acta Soc. Zool. Bohem.*, 62 : 255-313
- GORDON A., 1946. *Notes on Barbastelle bat*. *Naturalist*, 816 : 12
- KOLB A., 1970. *Das Ortungsprinzip bei Fledermausen*. *Z. Saugetierk*, 35 : 306-320.
- KONSTANTINOV A. I. & MAKAROV A. K., 1981, *Bioacoustic characteristics of the echolocation system of the European wide-eared bat Barbastella barbastellus*. *Biophysics*, 26: 1112-1118.
- KURSKOV A.N., 1968 *Rol'rukokrylykh u unichtozhenii nasekomykh. Ureditelei Iesnogo I sel'skogo Khoszyaista. Belovezhskaya Pushcha*, Minsk, 2: 147-155.
- KURSKOV. A.N., 1981 *Rukokrylye Belorussii. Nauka i tehnika*. Minsk.
- MITCHELL-JONES A.J., AMORI G., BOGDANOWICZ W., KRYSZTOFEK B., REIJNDERS P.J.H., SPITZENBERG F., STUBBE M., THISSEN J.B.M., VOHRALIK V. & ZIMA J., 1999. *The atlas of European mammals*. Academic Press, London, 484p.
- NORBERG U.M. & RAYNER J.M.V., 1987. *Ecological morphology and flight in bats (mammalia, Chiroptera): wing adaptations, flight performance, foraging strategy and echolocation*; *Phil. Trans. R. Soc. Lond. Ser. B.*, 316: 335-427
- ROUE S.Y. & SCHWAAB F., à paraître. *Répartition et statut de la Barbastelle – Barbastella barbastellus (Schreber, 1774) dans la moitié Nord de la France*. In : Actes du colloque de Mansfeld, septembre 1997.
- ROUE S.Y. & BARATAUD M. (coord.) : *Habitats et activités de chasse des chiroptères menacés en Europe: synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice*; *Rhinolophe, Spéc. 2* : 111-116.
- ROUÉ, S.Y. & Groupe Chiroptères SFPEM. 1997. *Les chauves-souris disparaissent-elles ? Vingt ans après*. *Arvicola* 9(1) : 19-24.
- RYBERG O., 1947. *Studies on bats and bat parasites*. *Svensk Natur.*, Stockholm.
- RYDELL J. & BOGDANOWICZ W., 1997. *Barbastella barbastellus*. *Mammal spec.*, 557: 1-8.
- RYDELL J., NATUSCHKE G., THEILER A. & ZINGG P.E., 1996. *Food habits of the Barbastelle bat – Barbastella barbastellus*. *Eoecography*, 19: 62-66.
- SCHÖBER, W. & E. GRIMMBERGER. 1991. *Guide des chauves-souris d'Europe: biologie, identification, protection*. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris, 225 pp.
- SIERRO A., 1994. *Ecologie estivale d'une population de barbastes (B. Barbastella Schreber, 1774) au mont Chemin (valais). Sélection de l'habitat, régime alimentaire et niche écologique*. *Trav.dipl.*, Univ. Neuchâtel, 78p.
- SIERRO A; 1997. *Sélection de l'habitat et spécialisation trophique chez la Barbastelle*; *Arvicola*, 9(1): 11-14.
- SIERRO A ; & ARLETTAZ T., 1997. *Barbastes bats (barbastella spp.) Specialize in the predation of moths : implications for foraging tactics and conservation*. *Acta Oeco.*, 18(2): 91-106.
- STEBBINGS R.E., 1991. Genus Barbastella. In: G.B. Corbet & S. harris (eds): *the Handbook of British mammals*, 3rd ed. Blackwell, Oxford, 128-130.
- STEBBINGS R.E. 1988. *Conservation of European bats*; C. helm, London, 246p.
- VAUGHAN N., 1997. *The diets of British bats (Chiroptera)* *Mammal Rev.*, 27(2): 77-94.
- WELANDER E., 1929. *barbastellen, Barbastella barbastellus Schreber, aterfunnen i sodra. Ostergotland*. *Fauna och flora*, 24: 184-186.
- ZINGG P.E., 1994. *neue Vorkommen der Mopsfledermaus (Barbastella barbastellus Schreber, 1774) im Berner Oberland*. *Mitteil; Naturw. Ges; Thun*, 1994: 121-132.

Miniopterus schreibersi (Kuhl, 1817)

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 8

Cartes des habitats naturels

DOCOB du site Natura 2000 n°93
"Fort de Dampierre"

HABITATS NATURELS

Habitats naturels

- Ouvrage militaire
- Pelouse mésoxérophile calcicole
- Fruticée
- Hêtraie calcicole
- Friche
- Culture

 Limite du site Natura 2000

Echelle :



0 150 300 mètres



Antenne Aube / Haute-Marne
Château Val Seine 10110 Bar-sur-Seine
tel. 03.25.29.18.60 - fax. 03.25.29.81.32
mail. cpna.10.52@wanadoo.fr

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 7

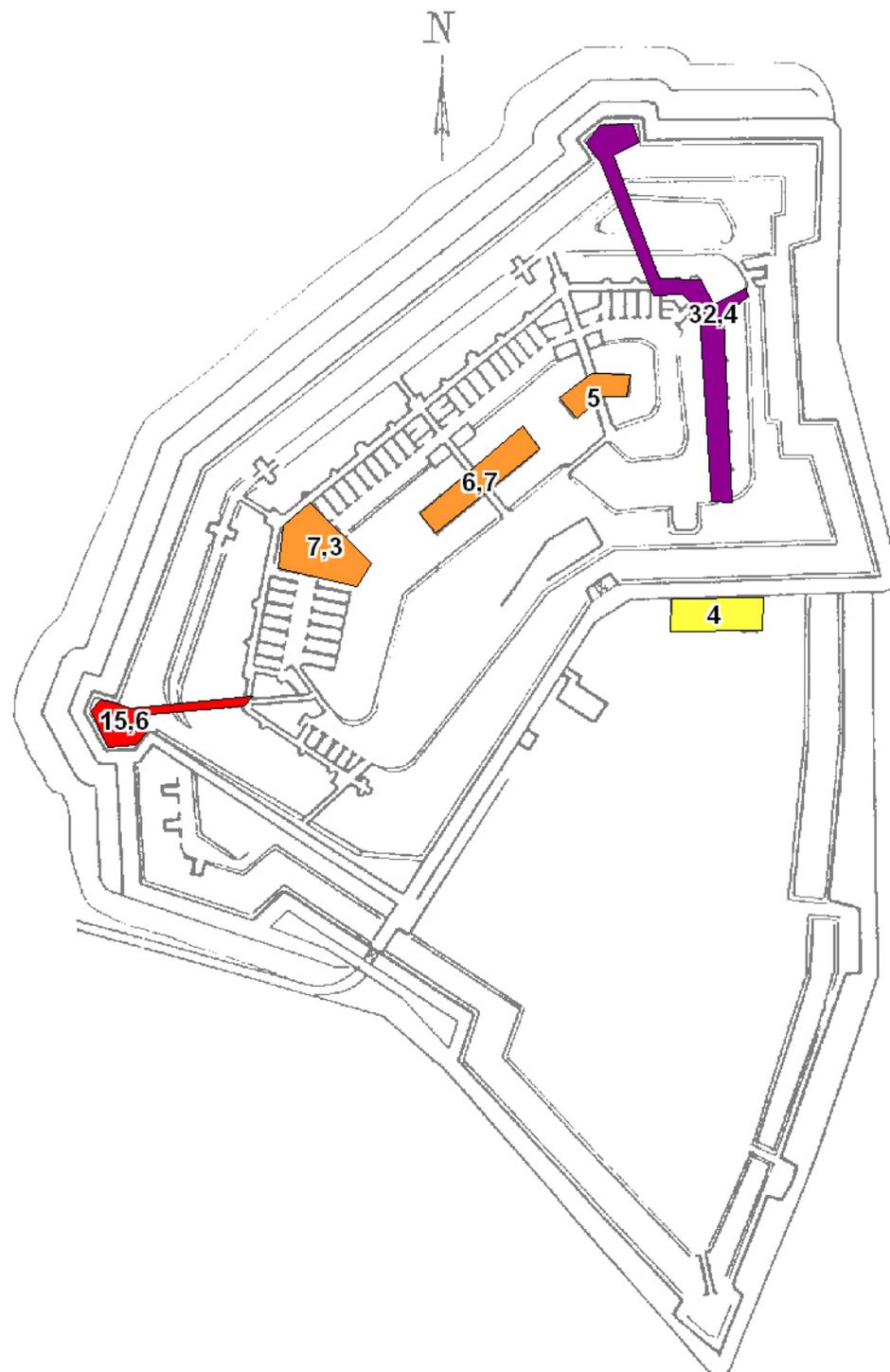
Zones d'accueil des chauves-souris

ZONES D'ACCUEIL DES CHAUVES-SOURIS

Répartition des chauves-souris

(en % du nombre total d'individus)

- 25 - 50
- 10 - 25
- 5 - 10
- 0 - 5



Antenne Aube / Haute-Marne
Château Val Seine 10110 Bar-sur-Seine
tel. 03.25.29.18.60 - fax. 03.25.29.81.32
mail. cpna.10.52@wanadoo.fr

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 9

Méthode d'évaluation des sites à chiroptères et évaluation du fort de Dampierre

Evaluation des sites à chiroptères en vue d'une hiérarchisation

Importance du site : $Ke(Tg \times Ic)$

Ke : coefficient d'espèce déterminé par rapport à la rareté de l'espèce concernée au niveau Européen, national et régional (cf "Classification des chauves-souris")

Tg : Type de Gîte - Reproduction (R) Les gîtes R et H sont multipliés par 2
 - Hivernage (H) du fait de leur importance
 - Estivage (E)
 - Transit (T)

Ic : Importance des colonies

<20 ind. = 1 ; ≥20,<300 = 2 ; ≥300,<1000 = 3 ; ≥1000 = 4

$Tg \times Ic = 2 \times IcR + 2 \times IcH + 1 \times IcE + 1 \times IcT$

Ce calcul est fait pour chaque espèce présente dans la cavité puis additionné.

Evaluation finale du site $(Ke1(Tg1 \times Ic1) + Ke2(Tg2 \times Ic2) + \dots + Ken(Tgn \times Icn))$

CLASSIFICATION DES CHAUVES-SOURIS

Cette classification est une moyenne réalisée d'après le statut des chauves-souris au niveau Européen, Français et Régional. Ces moyennes ont été réfléchies d'après des données du livre «Conservation of European Bats», du classement de l'annexe II de la Directive Habitats Faune-Flore et des réflexions du groupe chiroptères de la CPEPESC Franche-Comté.

Attribution des coefficients

Coefficient 4

Barbastelle	Grand murin	Grand rhinolophe	Minioptère de Schreibers
Petit murin	Petit rhinolophe	Rhinolophe euryale	Rhinolophe de Mehely
Vespertilion de Bechstein	Vespertilion des marais	Vespertilion de Capaccini	Vespertilion à oreilles échanquées

Coefficient 3

Molosse de Cestoni	Noctule commune	Noctule de Leisler	Oreillard méridional
Oreillard septentrional	Pipistrelle de Nathusius	Vesper de Savi	Vespertilion à moustaches
Vespertilion de Brandt	Vespertilion de Natterer		

Coefficient 2

Grande Noctule	Pipistrelle de Kuhl	Sérotine bicolore	Sérotine commune
Sérotine de Nilsson	Vespertilion de Daubenton		

Coefficient 1

Pipistrelle commune

POUR QUOI CES COEFFICIENTS ?

Dans les statuts des différentes espèces, l'UICN (Union International pour la Conservation de la Nature) et R.E. Stebbings ont classé les différentes espèces selon 4 classes différentes :

E En Danger **V** Vulnérable **R** Rare **Nt** Assez commun

D'après ce classement, nous avons attribué un coefficient à chacune de ces classes allant de 4 à 1.

E 4 **V** 3 **R** 2 **Nt** 1

EVALUATION DU FORT DE DAMPIERRE Période 1996/2005

Cette évaluation est réalisée d'après la fiche évaluation des sites à chiroptères en vue d'une hiérarchisation par la CPEPESC Franche-Comté.

Pour l'indice Ic qui représente l'importance des colonies, c'est la moyenne des effectifs qui a été prise en compte.

	TgxIc	Coefficient de l'espèce (Ke)	Ke(TgxIc)
Petit Rhinolophe	2	4	8
Vespertilion à moustaches	3	3	9
Oreillard sp	3	3	9
Grand Murin	3	4	12
Sérotine commune	5	2	10
Pipistrelle commune.	2	1	2
Barbastelle d'Europe	5	4	20
Total			70

Les sites ont été répartis selon 5 classes d'intérêt :

- 0-5 points - Site sans intérêt
- 6-25 points - Site intéressant sans plus
- 26-45 points - Site intéressant
- 46-65 points - Site très intéressant
- + 66 points - Site majeur

D'après cette évaluation, le Fort de Dampierre est donc un **SITE MAJEUR**.

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 10

Localisation et hiérarchisation des ouvrages militaires de Langres

HIERARCHISATION DES OUVRAGES MILITAIRES DE LA REGION DE LANGRES

Numéro	Lieu	Commune	Intérêt du site
1	Batterie du Mont	BALESMES SUR MARNE (52)	INTERESSANT
2	Fort de la Croix d'Arles	BOURG (52)	INTERESSANT SANS PLUS
3	Poudrière de Saints-Geosmes	SAINTS GEOSMES (52)	INTERESSANT SANS PLUS
4	Lunette 10	LANGRES (52)	INTERESSANT
5	Fort de la Bonnelle	SAINTS GEOSMES (52)	SITE MAJEUR
6	Fort de Champigny	NOIDANT LE ROCHEUX (52)	SANS INTERET
7	Fort des Hautures	NOIDANT LE ROCHEUX (52)	INTERESSANT
8	Batterie des Hauts de Hachets	VIEUX MOULINS (52)	INTERESSANT
9	Batterie de Perrancey	PERRANCEY LÈS VX MOULINS (52)	INTERESSANT SANS PLUS
10	Poudrière de Brévoine	LANGRES (52)	SITE MAJEUR
11	Fort du Peigney	PEIGNEY (52)	TRES INTERESSANT
12	Poudrière de Brévoine (2)	LANGRES (52)	INTERESSANT
13	Fort de la Pointe de Diamant	SAINT CIERGUES (52)	SITE MAJEUR
14	Batterie d'Humes	HUMES-JORQUENAY (52)	SANS INTERET
15	Magasin à Poudre de Bannes	BANNES (52)	INTERESSANT SANS PLUS
16	Poudrière de Jorquenay	HUMES-JORQUENAY (52)	INTERESSANT SANS PLUS
17	Ouvrage d'Inf. de Jorquenay	HUMES-JORQUENAY (52)	SANS INTERET
18	Fort de Saint-Menge	LANNES (52)	TRES INTERESSANT
19	Fort de Movange	CHARMOILLES (52)	INTERESSANT SANS PLUS
20	Batterie de la Montagne	CHANGEY (52)	INTERESSANT SANS PLUS
21	Fort de Magalotti	CHAUFFOURT-DAMPIERRE (52)	SITE MAJEUR
22	Batterie des Riots	PLESNOY (52)	SANS INTERET
23	Abri extérieur du Plesnoy	PLESNOY (52)	SANS INTERET
24	Fort de Plesnoy	PLESNOY (52)	INTERESSANT SANS PLUS
25	Batterie du Plesnoy	PLESNOY (52)	INTERESSANT SANS PLUS
26	Poudrière du Plesnoy	PLESNOY (52)	SANS INTERET
27	Batterie du Mont Lambert	ORBIGNY AU MONT (52)	SANS INTERET
28	Poudrière d'Orbigny	ORBIGNY AU VAL (52)	SANS INTERET
29	Poudrière de Chatenay	CHATENAY-MACHERON (52)	INTERESSANT SANS PLUS
30	Fort du Montlandon	MONTLANDON (52)	SANS INTERET
31	Fort Vercingétorix	CHALINDREY (52)	SITE MAJEUR
32	Batterie du Pailly	LE PAILLY (52)	SANS INTERET

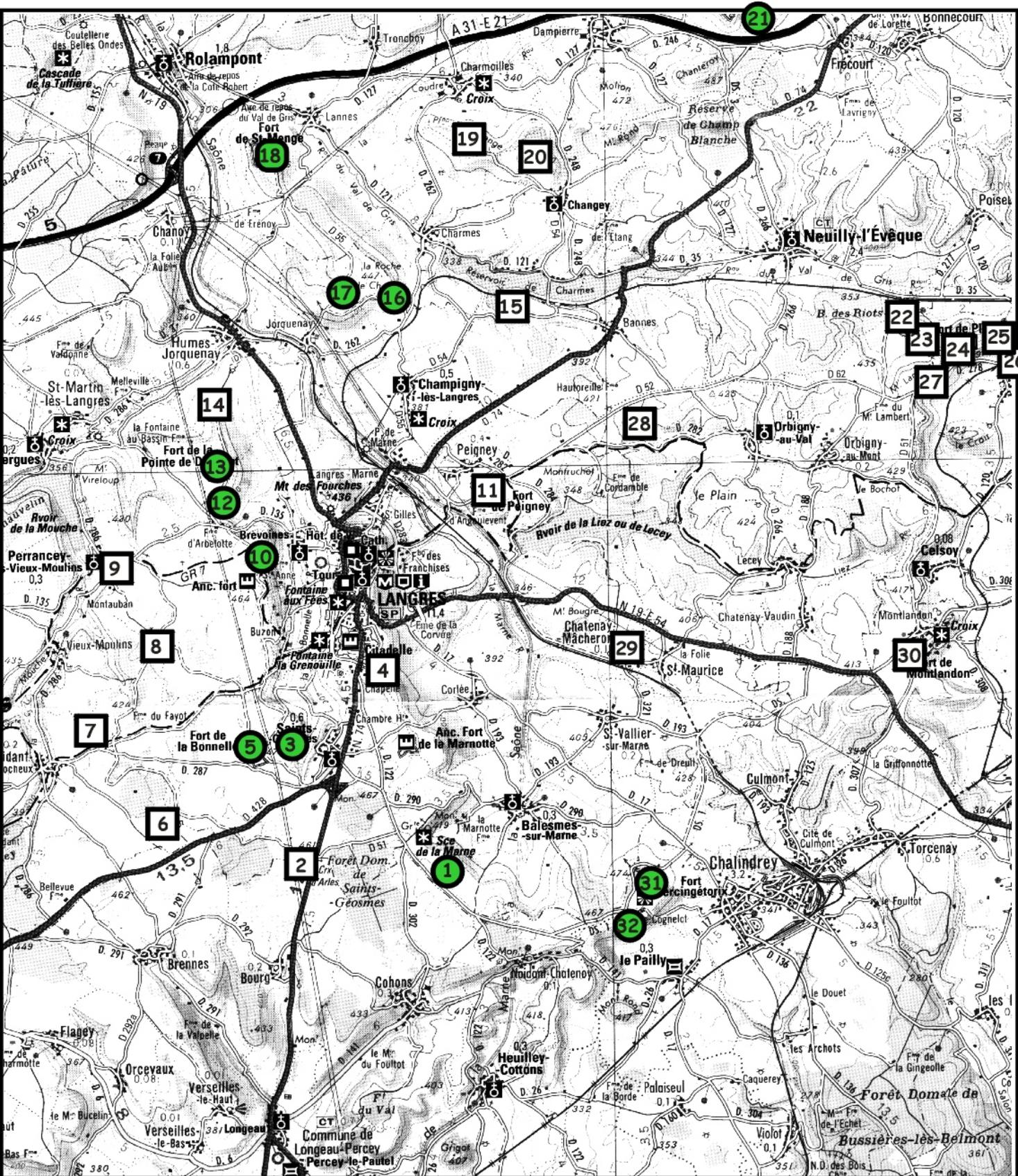
* Le Fort de Dampierre est le seul ouvrage appartenant à l'Armée

Source :

Programme LIFE CHIROPTÈRES - Expertise Chiroptérologique des Forts de Langres -
CPEPESC Franche-Comté - S.Y. ROUÉ - février 1999

LOCALISATION DES OUVRAGES MILITAIRES DE LA REGION DE LANGRES

d'après la carte IGN Troyes - St Dizier n°29 au 1/100 000ème



5 Ouvrage inscrit au réseau Natura 2000



C – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Annexe 11

Comptes rendus du Comité de pilotage local

NATURA 2000

Compte-rendu de la réunion des Comités de Pilotage des sites :

n° 92 « Ouvrages Militaires de la région de Langres »
et
n°93 « Fort de Dampierre ou Magalotti »

Le mercredi 28 juin 2000 à 11 h 30, les Comités de Pilotage des sites NATURA 2000 n° 92 « Ouvrages Militaires de la région de Langres » et n° 93 « Fort de Dampierre ou Magalotti » se sont réunis à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, sous la présidence du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

Assistaient à cette réunion :

- Président : Monsieur LAPLACETTE, Directeur Départemental de l'Agriculture
- Services et Etablissements Publics de l'Etat :
 - M. DERROY, Chef du Service de la Nature, des Sites et des Paysages à la DIREN Champagne-Ardenne, accompagné par Mme GAUDIN
 - Mlle LE COZ, Chef du Service « Forêt – Chasse – Environnement » par intérim à la DDAF
 - Mlle CHEVALLIER, Responsable par intérim de la Cellule Eau – Environnement à la DDE
 - Le Lieutenant-Colonel COLIN, représentant le Lieutenant-Colonel CHAIROU, Délégué Militaire Départemental de la Haute-Marne
- Elus :
 - M. DELOMPRE, Maire de Balesmes sur Marne
 - M. DUFOUR, Maire de Dampierre
 - M. HENRY, Maire de Hûmes-Jorquenay
 - M. HURSON, Maire de Perrancey-les-Vieux-Moulins
- Organismes Socio-professionnels et Associations :
 - M. ROYER, représentant le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
 - M. BELNOT, Directeur Adjoint du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne
 - M. LE ROY, chargé de mission à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
 - Mme RICORDEL, représentant le Président de l'Association Nature Haute-Marne
 - M. COVELLI, Vice-Président de l'Association de Valorisation des Forts de Langres

Etaient excusés :

- Monsieur le Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme

- Madame BERNARD du Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement à la Préfecture
- M. Jean-Pierre BERNARD, Conseiller Général du canton de Val de Meuse
- M. Bernard SAGET, Maire de Saint-Geosmes
- M. Serge DELOMPRE, Maire de Chauffourt
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture

Etaient absents :

- MM. les Conseillers Généraux des cantons de Langres et Neuilly l'Evêque
- Monsieur le Maire de Langres

M. DEROY de la DIREN se propose de faire le point sur l'état d'avancement de la procédure NATURA 2000 et de la désignation des sites en France et de laisser ensuite la parole à Mme GAUDIN pour exposer la situation en Champagne-Ardenne et dans le département de la Haute-Marne.

M. DEROY rappelle que la France a proposé à l'Europe une liste de sites qui font actuellement l'objet d'une validation lors de séminaires biogéographiques. Il indique à ce propos que le séminaire de la zone biogéographique continentale a eu lieu au mois de mars 2000. Les sites retenus par l'Europe comme zones d'intérêt communautaire (ZIC) doivent ensuite être classés en zones spéciales de conservation (ZSC) d'ici 2004. La désignation en ZSC passe par la définition de mesures de gestion appropriées pour maintenir les habitats et les espèces en bon état de conservation, ce que la France fait actuellement à travers la rédaction des documents d'objectifs.

M. DEROY indique également au Comité l'existence de documents dits « cahiers d'habitats » qui recensent l'ensemble des habitats visés par la Directive Européenne et qui se composent d'une partie « description » et d'une partie « gestion » et dont l'objectif est de donner les règles générales de gestion applicables à l'habitat. Les cahiers d'habitats forestiers doivent être publiés dans quelques temps.

M. DEROY rappelle ensuite le rôle du Comité de Pilotage dans l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB). Le Comité désigne l'opérateur technique chargé de rédiger le DOCOB et valide son contenu avant approbation par le Préfet.

Le DOCOB comprend une description et une analyse du site et définit les objectifs de gestion.

Mme GAUDIN présente ensuite la situation de la Champagne-Ardenne : 80 sites ont été proposés dont 36 en Haute-Marne (2 militaires). Cela représente 18 000 ha dans le département.

Elle indique que lors de la réunion du Comité Départemental de Suivi « NATURA 2000 » qui a eu lieu le 11 février 2000, des opérateurs avaient été pressentis pour les 4 sites retenus pour l'année 2000, à savoir :

- l'ONF pour le site 33 « Tufière de Rolampont »
- le CRPF pour le site 80 « Bois de la Côte à Nogent en Bassigny »
- le CPNCA pour les sites 92 et 93 « Ouvrages militaires de la région de Langres », « Fort de Dampierre ou de Magalotti »

L'objectif de la réunion d'aujourd'hui est de désigner l'opérateur technique pour les sites 92 et 93.

M. BELNOT prend la parole en indiquant que le Conservatoire est tout à fait d'accord pour être opérateur du site.

La problématique des deux sites est la protection des chiroptères. Le Conservatoire a réalisé des suivis et des comptages depuis 1980. Il a également participé au programme « Life chiroptères » transfrontalier entre la France, l'Allemagne et la Belgique.

Avec le programme « Life », 32 sites ont été étudiés dans la région de Langres dont ceux proposés dans le cadre de NATURA 2000 (sites majeurs). Pour certains sites, des conventions de gestion ont été passées avec les propriétaires et des travaux de protection de type pose de grilles ont été réalisés.

Le Lieutenant-Colonel COLIN précise que le Fort de Dampierre est un site militaire, que la lunette 10 est en cours d'aliénation et doit devenir propriété de la ville de Langres. Les autres Forts sont des propriétés privées. Le Fort de Dampierre est utilisé par les militaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; c'est une zone de manœuvres.

M. COVELLI indique qu'il existe un projet de valorisation des Forts autour de Langres, notamment pour les Forts de la Bonnelle, Montlondon et Cognolot (avec des crédits LEADER II). Ces Forts ont un intérêt naturel, culturel et touristique. La mise en place de sites NATURA 2000 doit prendre en compte ces différents intérêts dans la mesure du possible.

fréquentés l'été. La période de tranquillité pour l'hibernation va d'octobre à mars. Pour l'estivage, les données sont moins précises et l'intérêt des sites moins bien connu.

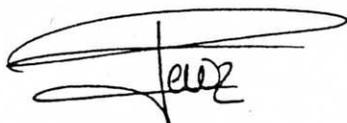
Au niveau du déroulement du travail, le CPNCA prévoit de rédiger le document d'objectifs en 2001.

Le Comité de Pilotage valide la désignation du CPNCA comme opérateur des sites 92 et 93.

M. DEROY propose que la prochaine réunion du Comité de Pilotage se fasse sur place avec la visite d'un fort, par exemple un de ceux destinés à la valorisation touristique. Le Lieutenant-Colonel COLIN indique qu'une visite du Fort de Dampierre est également possible. Le CPNCA organisera cette visite au courant de l'automne.

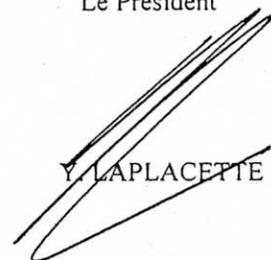
La séance est levée à 12 h.

Le Secrétaire



F. LE COZ

Le Président



Y. LAPLACETTE

 ETAT-MAJOR
 BUREAU STATIONNEMENT
 INFRASTRUCTURE

N° 3758 /RT NE/EM/BSI/DOM/URB

Clt : NATURA 2000

 Tél. 821 572 32 36
 57998 METZ ARMEES

Rédacteur : Mlle MIGOT

PROCES-VERBAL

de la réunion du 30 juin 2004

OBJET : NATURA 2000 – Département 52 – Site « Fort de Dampierre ou Magalotti »
 Réunion du comité de pilotage

REFERENCE : - Lettre n° 2371/RTNE/EM/DIV SOUT/BSI/DOM/URB du 03/05/2004.

Participaient à cette réunion :

- | | |
|---------------------------|---|
| ◆ COL LE PORQUIER DE VAUX | RT NE / chef division soutien et délégué |
| ◆ LCL CRISNAIRE | Délégué militaire départemental de la Haute-Marne |
| ◆ CNE DEPOIRE | 61° régiment d'artillerie / BOI |
| ◆ ADC LENOEL | Garnison de Chaumont |
| ◆ Mlle MIGOT | RT NE/BSI/Section domaine-urbanisme |
| ◆ Mr VELHAMBRE | 61° régiment d'artillerie / officier environnement |
| ◆ Mr RIBOURTOUT | Etablissement du génie de Châlons en Champagne |
| ◆ Mr COURTOUX | Chambre d'agriculture et commune de Dampierre |
| ◆ Mr GOUTELLE | Garnison de Langres |
| ◆ Mr TROTTIER | DDAF de la Haute-Marne |
| ◆ Mr SAUARD | Association Fortissimo / Conseiller municipal de la ville de Langres |
| ◆ Mr HOURS | Association Fortissimo |
| ◆ Mr RICHELOT | Comité départemental du tourisme de la Haute-Marne |
| ◆ Mr CORDIER | DDE de la Haute-Marne |
| ◆ Mr POPELARD | Conseil scientifique régional du patrimoine naturel |
| ◆ Mr BELNOT | Directeur du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne (CNPCA) |
| ◆ Mr BECU | Chargé de mission chauves-souris (CNPCA) |
| ◆ Mr PESEUX | Direction régionale de l'environnement |

...../.....

La réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Fort de Dampierre ou Magalotti » s'est déroulée à la délégation militaire départementale le mercredi 30 juin 2004 de 14H00 à 15H40.

Le colonel de VAUX accueille les participants. Il introduit la réunion en rappelant l'historique de la création de ce comité de pilotage. Initialement présidé par le préfet, ce comité est depuis la parution du décret de 2001 présidé par le général commandant la région terre nord-est.

Il souligne qu'il n'est pas question d'annuler le travail déjà réalisé, mais de le poursuivre. A ce propos, le colonel de VAUX insiste sur le fait que l'autorité militaire contribue à la préservation des sites Natura 2000 dès que des terrains militaires sont concernés, tout en conciliant les intérêts environnementaux avec les activités militaires.

Il passe la parole au capitaine DEPOIRE, du 61^e régiment d'artillerie, utilisateur du fort de Dampierre.

Cet officier explique que le fort sert :

- à la formation des militaires du rang. Ex : bivouac
- à l'entraînement des unités avant un engagement en opération. Ex : mise en pratique de savoir-faire – Effectif : 60 personnes
- comme point de passage pour des raids.

En 2003, il a été utilisé à raison de 16 jours ; ce nombre varie d'une année à l'autre.

Il poursuit en énonçant les principes de sécurité qui sont appliqués. En effet, les bâtiments situés au nord et nord-est du fort ne sont pas utilisés pour cause d'éboulis. De même, un balisage des zones à risques a été réalisé pour les militaires et la population civile.

Monsieur BELNOT souhaite connaître les périodes d'utilisation du fort. Le capitaine DEPOIRE lui répond qu'il n'est pas possible de fournir un calendrier, car en plus des activités régulières des formations, d'autres non prévues viennent s'ajouter.

Par ailleurs, le capitaine DEPOIRE précise que les grenades à plâtre ne sont pas utilisées dans les souterrains, mais uniquement à l'extérieur du fort.

Le colonel de VAUX demande si jusqu'à maintenant les activités militaires ont gêné la préservation des chauves-souris. Selon Monsieur BECU, ce n'est pas le cas. Mais il souligne que l'hiver est une saison importante pour ces animaux.

Le capitaine DEPOIRE mentionne qu'il y a moins d'activités dans cette période, mais il est impossible de donner des dates de présence. Cependant, il est certain qu'il n'y aura pas d'augmentation sensible de la fréquentation du fort eu égard aux caractéristiques du site et aux activités susceptibles d'y être menées.

Monsieur BECU rappelle que seule une faible partie de la superficie du fort est concernée par les chauves-souris.

Monsieur COURTOUX demande si l'école de gendarmerie de Chaumont s'entraîne encore au fort. Le capitaine DEPOIRE lui répond que les gendarmes ne fréquentent plus cette emprise.

Monsieur BECU aborde la convention passée avec un agriculteur pour des coupes de bois.

Le colonel de VAUX explique que l'autorité militaire ne dispose pas des moyens financiers ni humains pour assurer l'entretien du fort. Le principe de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) permet d'entretenir le site sans frais et au bénéficiaire de se procurer du bois à moindre coût. Si cette procédure ne peut plus être mise en place, le fort ne sera plus entretenu.

Monsieur BECU ne fait que répertorier les activités militaires ayant lieu sur le fort ; les coupes de bois ne sont pas gênantes. Seuls sont à proscrire les feux à proximité des souterrains où se trouvent les chauves-souris.

Il présente alors les études écologiques et socio-économiques effectuées sur le fort. Il s'agit de réaliser un état initial du site dans le but de définir les objectifs de conservation à long terme, et particulièrement sur la période de validité du document d'objectifs. Cela aboutira à la mise en place d'un plan de travail comportant un calendrier prévisionnel et une estimation financière (accompagnée d'une recherche des financements possibles).

Monsieur BECU souligne que la présente réunion (n°2) a pour objectif de présenter et valider l'état initial uniquement. La 3° réunion permettra de valider les objectifs de conservation et les actions à mener.

Le colonel de VAUX souhaite savoir quand aura lieu la 3° réunion. Monsieur BECU l'envisage vers fin 2004.

Il présente le diagnostic écologique de ce site de 65 hectares composé du fort et de milieux ouverts et boisés sis sur les communes de Dampierre et de Chauffourt.

Monsieur BECU explique que les deux périodes les plus importantes chez les chauves-souris sont l'hivernage et l'estivage.

Onze espèces sont présentes dans le fort sur les 63 individus observés chaque hiver. D'ailleurs, il est constaté une progression de 1996 à 2004, plus sensible en 2001.

Cinq espèces cibles sont répertoriées dans le fort sur les 23 connues en Champagne-Ardenne :

- la barbastelle (= espèce phare dans les ouvrages militaires de Langres et la plus représentée à Dampierre)
- le grand murin
- le petit rhinolophe (= moins d'un individu observé en moyenne chaque hiver depuis 2001)
- le grand rhinolophe
- le vespertilion à oreilles échancrées (= ces espèces n'ont pas été observées depuis 1988)

L'intérêt du site réside surtout dans les barbastelles car le fort abrite 20 à 25 % de la population connue en Haute-Marne. Il est également le 2° site d'hivernation du département.

Monsieur BECU en vient aux alentours du fort. Ils sont constitués de milieux ouverts et boisés servant de territoires de chasse aux chauves-souris qui se nourrissent d'insectes.

.../...

On y trouve la hêtraie-chênaie, des pelouses calcicoles, des fruticées, un ouvrage militaire, des cultures et des friches (talus d'herbes en bordure de route).

Les trois premiers sont des habitats d'intérêt communautaire à prendre en considération dans le document d'objectifs.

Monsieur BECU détaille les activités autres que militaires se déroulant sur le fort : les comptages d'animaux, les visites non autorisés et les coupes de bois.

A propos des visites non autorisées, monsieur COURTOUX mentionne que même si l'ouvrage de Dampierre appartient à l'Etat/défense, il fait partie du patrimoine local. En conséquence, les gens aiment aller s'y promener.

Le colonel de VAUX est conscient de la valeur du fort aux yeux des gens de la région, mais il est réputé dangereux comme les autres ouvrages fortifiés sis en région terre nord-est. En cas d'accident, la responsabilité de l'armée serait engagée. Depuis quelques années, s'est mise en place une campagne de pancartage de façon à éviter que les promeneurs ne pénètrent dans ces ouvrages dangereux.

Il demande aux représentants locaux présents de relayer cette information auprès de la population locale. Il est nécessaire de rappeler que l'accès aux forts est interdit ; s'il est passé outre, c'est aux risques et périls des intéressés.

Monsieur COURTOUX propose que les visites « non autorisées » soient organisées et encadrées.

Le colonel de Vaux lui répond que cela n'est pas possible car la population militaire n'est plus aussi nombreuse qu'avant. Il répète que l'accès est interdit, et que ceux qui transgressent cette règle, le font à leurs risques et périls.

Monsieur SAUARD constate que l'intérêt pour le patrimoine va en grandissant.

Le colonel de VAUX met en avant la mission dévolue à la Direction pour la Mémoire, le Patrimoine et les Archives (DMPA) dans le cadre de la préservation de la mémoire. Dans l'est de la France, la DMPA a choisi certains ouvrages fortifiés représentatifs qui sont ouverts aux visites. Tous les autres sites seront sécurisés, voire merlonnés.

Il ajoute qu'il est utopique de vouloir utiliser tous les forts pour faire vivre la mémoire locale, car l'autorité militaire n'a pas les moyens financiers de procéder à leur dépollution.

Monsieur BECU explique que l'intérêt patrimonial et la considération environnementale sont conciliables.

Les élus locaux craignent de voir ce site Natura 2000 devenir un sanctuaire à chauves-souris. Monsieur BECU précise que cela n'arrivera pas et que seuls certains secteurs du fort sont concernés.

Monsieur COURTOUX aborde la problématique des 20 hectares de bois à l'extérieur du fort et de leur prise en compte comme territoire de chasse.

.../...

Monsieur BELNOT annonce qu'ils feront l'objet de recommandations en faveur des animaux. Mais ensuite, tout dépendra de la volonté des propriétaires à mettre en œuvre des contrats Natura 2000. S'ils ne le désirent pas, il n'y aura pas de contrats.

Monsieur BECU décrit les préconisations qui seront affinées et à valider lors de la prochaine réunion. Il s'agira de maintenir les espaces vitaux dans le fort et dans ses alentours pour participer à la préservation des chauves-souris sur le site.

Pour ce faire, il sera nécessaire d'éviter de déranger les populations présentes, surtout en hiver. Le bruit à l'extérieur et à l'intérieur de l'immeuble n'est pas gênant, c'est la présence physique qui peut être nuisible.

De même, une information par la pose de panneaux des personnes susceptibles de fréquenter le fort serait utile. Cet objectif est déjà partiellement atteint.

Par ailleurs, la mise en place de mesures adaptées à la conservation des chauves-souris sur ces zones pourra passer par le biais de contrats.

Monsieur BECU poursuit en évoquant les études qu'il reste à mener. En effet, une meilleure connaissance du site est à acquérir, surtout entre l'estivage et l'hivernage, c'est-à-dire la période de transit. Des comptages sont donc à prévoir.

Il y a également une étude à envisager sur les potentialités du milieu environnant en tant que territoire de chasse.

Monsieur BECU suggère d'intégrer la conservation du site dans le contexte local. A ce sujet, il sera proposé lors de la prochaine réunion la validation de la réalisation d'une plaquette d'information à diffuser localement, mais aussi la parution d'articles de journaux sur Natura 2000 et enfin la tenue d'une réunion de sensibilisation destinée aux personnels de l'armée.

Le comité de pilotage décidera aussi de l'évaluation du fort de Dampierre liée à la désignation d'une ZSC. Elle doit avoir lieu une fois par an ou tous les six ans à l'issue de la durée de validité du document d'objectifs.

Monsieur BECU termine sa présentation en faisant le point des actions à mener d'ici fin 2004. Il devra prendre contact avec les maires de Chauffourt et de Dampierre à propos des contrats Natura 2000, et avec les représentants du ministère de la défense.

Le lieutenant-colonel CRISNAIRE avance l'idée que la réunion se tienne sur site en sa présence, celle du 61^e régiment d'artillerie et de l'établissement du génie de Châlons. Ainsi, les souterrains intéressants seront plus facilement localisables.

Le colonel de VAUX souhaite qu'une fois le DOCOB finalisé, il soit adressé un mois avant la réunion aux membres du COPIL de façon à ce que chacun puisse venir avec ses observations le jour de la réunion. Ainsi, il pourra être validé et/ou amendé plus rapidement.

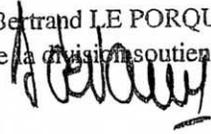
Pour finir, le lieutenant-colonel CRISNAIRE aborde sa participation au comité éoli en haut-marnais. Il y a un projet d'implantation d'éolienne envisagé sur Dampierre. Il se pose la question du rayonnement électromagnétique produit par ces appareils et l'influence sur les chauves-souris.

Monsieur BECUE lui répond qu'il n'existe pas d'étude sur le sujet.

Le colonel de VAUX conclut en précisant que le point d'entrée sur ce dossier avec l'autorité militaire sera la lieutenant-colonel CRISNAIRE qui mettra en contact les personnes en charge de Natura 2000.

Le colonel de VAUX remercie les participants. La réunion s'achève à 15H40.

Par ordre, le colonel Bertrand LE PORQUIER de VAUX
chef de la division soutien



- DRG METZ
- EG CHALONS EN CHAMPAGNE
- DMD 52 CHAUMONT
- Monsieur le colonel, chef de corps du 61° RA - CHAUMONT
- Monsieur le commandant d'armes de la place Langres-15° BSMAT - Détachement
- Monsieur le préfet de la région Champagne-Ardenne
Préfet de la Marne
Direction des actions interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire
1, rue de Jessaint
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex
- Monsieur le préfet du département de la Haute-Marne
89, rue de la victoire de la Marne
52000 CHAUMONT
- Monsieur le directeur régional de l'environnement Champagne-Ardenne
44, rue Titon
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex
- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
4, cours Marcel Baron
52000 CHAUMONT
- Monsieur le directeur départemental de l'équipement
82, rue Commandant Hugueny
52000 CHAUMONT
- Monsieur le président de la chambre d'agriculture de Haute-Marne
Maison de l'agriculture
26, avenue du 109° RI
52000 CHAUMONT
- Monsieur le président du conseil régional Champagne-Ardenne
Hôtel de région
5, rue Jéricho
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
- Monsieur le président du conseil général de la Haute-Marne
1, rue du Commandant Hugueny
52000 CHAUMONT
(Intéresse : Mrs les conseillers généraux de Neuilly l'Evêque et Val de Meuse
- Monsieur le maire
Mairie
Rue Haut
52360 DAMPIERRE
- Monsieur le maire

Rue Four
52140 CHAUFFOURT

- Monsieur le président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
BP 224
52007 CHAUMONT cedex

- Madame la déléguée régionale de la Ligue de protection pour les Oiseaux
4, place du Maréchal Joffre
BP 27
51301 VITRY-LE-FRANCOIS cedex

- Monsieur le président du Conservatoire Naturel de Champagne-Ardenne
Route Magnant
10110 BAR SUR SEINE

- Monsieur le président de Nature Haute-Marne
19, rue Carnot
BP 122
52004 CHAUMONT cedex

- Monsieur le président de l'association de valorisation des forts de Langres
Maison du Pays de Langres
Place Bel-Air
52200 LANGRES

- Monsieur le président du comité départemental du tourisme
Cours Marcel Baron
Cité administrative
52000 CHAUMONT

ETAT-MAJOR
BUREAU STATIONNEMENT
INFRASTRUCTURE

Tél. 821 572 32 36
57998 METZ ARMEES

METZ, le 10 MARS 2006

N° 1503 /RT NE/EM/BSI/DOM/URB

Cl : NATURA 2000

Copie
fait fin.

Rédacteur : Mme LE FOULGOCQ

PROCES-VERBAL

de la réunion du 08 mars 2006

OBJET : NATURA 2000 – Département 52 – Site « Fort de Dampierre ou Magalotti »
Réunion du comité de pilotage

REFERENCE : - Lettre n° 569/RTNE/EM/DIV SOUT/BSI/URB du 30/01/2006.

Participaient à cette réunion :

◆ COL RÉQUILLARD
◆ LCL CRISNAIRE
◆ LCL LANCELOT
◆ CDT DEPOIRE
◆ CNE BOUSCAIL
◆ LTN VINCENT
◆ MJR BAILLET
◆ Mr RIBOURTOUT
◆ Mme LE FOULGOCQ
◆ M. GOUTELLE
◆ M. BELNOT

◆ M. BECU
◆ M. HENRIOT

RT NE / Adjoint chef division soutien
Délégué militaire départemental de la Haute-Marne
Délégué militaire départemental de la Haute-Marne adjoint
61° régiment d'artillerie / BOI
61° régiment d'artillerie
Chef SLI Chaumont
SLI Chaumont
Etablissement du génie de Châlons en Champagne
EM RTNE/BSI/URB
Garnison de Langres
Directeur du conservatoire du patrimoine naturel de
Champagne-Ardenne (CNPCA)
Chargé de mission chauves-souris (CNPCA)
DIREN Champagne-Ardenne

Préalablement à la réunion en salle du comité de pilotage qui a eu lieu à la 15° BSMA de Langres, une visite sur site au fort de Dampierre a eu lieu afin d'observer les chauves-souris et de voir les mesures de préservation qui pourraient être mises en œuvre concrètement.

Monsieur BECU commence par rappeler que 85 % du site Natura 2000 « Fort de Dampierre » est propriété de l'Etat/défense. Autour de ce fort, se trouve une grande zone boisée et devant le fort, il y a des pelouses fruticées. Lors du comptage effectué début 2006, il est apparu que 15% des effectifs de chauves-souris présents en Champagne-Ardenne se trouvent à l'intérieur du fort de Dampierre.

Il continue en évoquant les objectifs de conservation qui pourraient être retenus pour le fort (19.8 hectares). Ils sont au nombre de trois.

Le premier consiste en le maintien des espaces vitaux des chauves-souris par le biais des gîtes d'hibernation et d'estivage et la présence d'un territoire de chasse (ex : la hêtraie-chênaie).

Le second concerne les intérieurs du fort proprement dits. L'idée est d'interdire ou limiter l'accès des zones les plus fréquentées en période d'hibernation des chauves-souris. Le colonel REQUILLARD mentionne qu'il n'y a pas de manœuvres dans le fort et que la mise en place d'un obstacle formel de type barbelés permettra d'empêcher l'accès.

Monsieur BECU fournira un plan des zones du fort les plus fréquentées.

Il préconise également de conserver et favoriser la présence de micro fissures dans la pierre. Le colonel REQUILLARD lui indique que cet aspect ne pose pas de problème car le fort ne sera pas réactivé et qu'il n'y a pas de crédits prévus pour le colmatage.

Le troisième réside dans l'information des personnes susceptibles de fréquenter le fort (ex : pose de panneaux). Le colonel REQUILLARD n'est pas favorable à cette démarche. En effet, l'accès du fort est interdit ; il s'agit d'un lieu fermé qui est ouvert quand besoin. De plus, il y a un panneautage « Terrain militaire – Défense d'entrer ». Même si l'ouvrage n'est pas sur le point de s'effondrer, il est globalement dangereux.

Monsieur BELNOT agrée ce point de vue. Trop de publicité attirerait des visiteurs ce qui nuirait aux animaux présents dans le fort.

Monsieur BECU en vient ensuite aux objectifs de conservation de la pelouse fruticée (8,2 hectares).

En un premier temps, cela passerait par l'entretien de la pelouse par fauche ou pâturage tout en conservant des îlots arbustifs. Pour l'instant, une action de surveillance est suffisante. Il suffit de surveiller que les prunelliers n'envahissent pas les milieux ouverts.

Dans un deuxième temps, un suivi en été serait nécessaire pour vérifier la présence éventuelle du petit rhinolophe et s'il est intéressant de garder en l'état la zone de chasse. L'intérêt est de ne pas voir une transformation des milieux ouverts actuels en forêt.

Le commandant DEPOIRE précise que le passage de quelques véhicules au cours de l'année : permis jusqu'à maintenant de conserver les milieux ouverts.

Pour ce qui est de la hêtraie-chênaie (33,2 hectares), l'idée est de garder des arbres à cavité pour attirer les chauves-souris et donc de développer les bois sénescents. Etant donné que les abords du fort ne sont pas sous gestion ONF, cet objectif devrait être atteint sans problème.

En matière de suivis, monsieur BECU propose la réalisation d'inventaires en période de transit et d'estivage dans le fort.

Pour la hêtraie-chênaie, il suggère de mener une étude de potentialités du milieu environnant comme territoire de chasse à l'aide de capteurs à ultrasons et de captures au filet.

Le colonel RÉQUILLARD souhaite savoir s'il y a une suspicion de pollution pyrotechnique au fort de Dampierre. Le service du génie va réaliser une étude historique sommaire afin de connaître la dangerosité ou non du fort et de ses abords.

Monsieur BECU soulève la possibilité d'une diffusion d'articles relatifs à ce site dans les journaux locaux ou la possibilité d'éditer un bulletin d'information.

Le colonel RÉQUILLARD n'y est pas favorable car plus de publicité sera faite autour des chauves-souris, plus les gens qui n'ont rien à faire au fort y viendront.

Messieurs BELNOT et BECU sont d'accord et abandonnent cette idée.

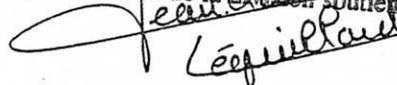
A propos de la tenue de réunions de sensibilisation à l'attention de l'armée et de la population locale, le colonel RÉQUILLARD pense que ce n'est pas nécessaire pour l'instant car cela ne pourrait générer que trop d'intérêt. Par contre, une campagne d'information au sein de l'armée pourra s'envisager quand le processus NATURA 2000 sera plus avancé.

Monsieur HENRIOT demande ce qui va se faire sur les parcelles civiles intégrées au site. Monsieur BECU lui répond que chaque parcelle ne fait qu'environ un hectare et qu'en conséquence, aucune action de conservation n'y sera menée. En outre, tant qu'il n'y a pas de problèmes avec les riverains concernés, il est préconisé de ne pas modifier les limites existantes du site.

Le colonel RÉQUILLARD remercie les participants. La prochaine réunion du COPIL qui aura pour objet la validation du document d'objectifs aura lieu courant dernier trimestre 2006.

Par ordre, le colonel Jean-Claude RÉQUILLARD

adjoint au chef de la Division soutien


Réquillard

Copie à :

- DRG METZ
- EG CHALONS EN CHAMPAGNE
- DMD 52 CHAUMONT
- Monsieur le colonel, chef de corps du 61° RA - CHAUMONT
- Monsieur le commandant d'armes de la place Langres-15° BSMAT - Détachement
- Monsieur le préfet de la région Champagne-Ardenne
Préfet de la Marne
Direction des actions interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire
1, rue de Jessaint
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex
- Monsieur le préfet du département de la Haute-Marne
89, rue de la victoire de la Marne
52000 CHAUMONT
- Monsieur le directeur régional de l'environnement Champagne-Ardenne
44, rue Titon
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex
- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
4, cours Marcel Baron
52000 CHAUMONT
- Monsieur le directeur départemental de l'équipement
82, rue Commandant Hugueny
52000 CHAUMONT
- Monsieur le président de la chambre d'agriculture de Haute-Marne
Maison de l'agriculture
26, avenue du 109° RI
52000 CHAUMONT
- Monsieur le président du conseil régional Champagne-Ardenne
Hôtel de région
5, rue Jéricho
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
- Monsieur le président du conseil général de la Haute-Marne
1, rue du Commandant Hugueny
52000 CHAUMONT
(Intéresse : Mrs les conseillers généraux de Neuilly l'Evêque et Val de Meuse)
- Monsieur le maire
Mairie
Rue Haut
52360 DAMPIERRE

- Monsieur le maire
Mairie
Rue Four
52140 CHAUFFOURT
- Monsieur le président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
20, rue du Général Leclerc
51300 FRIGNICOURT
- Madame la déléguée régionale de la Ligue de protection pour les Oiseaux
4, place du Maréchal Joffre
BP 27
51301 VITRY-LE-FRANCOIS cedex
- Monsieur le président du Conservatoire Naturel de Champagne-Ardenne
Route Magnant
10110 BAR SUR SEINE
- Monsieur le président de Nature Haute-Marne
19, rue Carnot
BP 122
52004 CHAUMONT cedex
- Monsieur le président de l'association de valorisation des forts de Langres
Maison du Pays de Langres
Place Bel-Air
52200 LANGRES
- Monsieur le président du comité départemental du tourisme
Cours Marcel Baron
Cité administrative
52000 CHAUMONT

D – GESTION ECOLOGIQUE

Annexe 12

Synthèse de la gestion écologique

Synthèse des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels et des opérations de gestion

Objectifs à long terme	Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion	Priorité de l'opération
1 – Maintenir les espaces vitaux nécessaires aux espèces de chauves-souris présentes sur le site	<i>Dérangement des populations de chauves-souris</i>	1.1. Conserver et améliorer les conditions d'accueil des chauves-souris dans le Fort de Dampierre	GH1 : Mettre en place des barrières de barbelés	1
	<i>Effondrements pouvant rendre inaccessible une partie de l'ouvrage pour les chauves-souris</i>		PO1 : Surveiller l'évolution de la structure de l'ouvrage	1
	Evolution des milieux naturels	1.2. Maintenir les habitats de chasse des chauves-souris	SE1 : Suivre la dynamique végétale des habitats de pelouse, friche et fruticée	1
2 – Acquérir une bonne connaissance du site	<i>Nombre faible de suivis des chauves-souris en période de transit et d'estivage</i>	2.1. Acquérir une bonne connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris	SE2 : Inventaire des populations de chauves-souris du Fort de Dampierre aux périodes de transit et d'estivage	1
	<i>Manque de connaissance sur les potentialités du milieu environnant comme territoire de chasse et comme gîte pour les chauves-souris -</i>		SE3 : Etude des potentialités du milieu environnant comme territoire de chasse pour les chauves-souris	1
			SE4 : Etude des potentialités de la Hêtraie comme gîtes pour les chauves-souris	2

Objectifs à long terme	Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion	Priorité de l'opération
3 - Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs	<i>Devoirs liés à la désignation d'une Zone Spéciale de Conservation</i>	4.1 Evaluer les résultats de la gestion	SE5 : Suivre l'évolution des populations de chauves-souris SE6 : Suivre l'évolution du milieu environnant	① ②
		4.2 Evaluer les résultats administratif, financier et écologique de la mise en œuvre du DOCOB	AD1 : Evaluation annuelle de la gestion conduite AD2 : Evaluation des objectifs du DOCOB	① ①

Priorité de l'opération : opération essentielle (①), importante (②), utile pour aller plus loin (③)

D – GESTION ECOLOGIQUE

Annexe 13

Fiches actions

ACTION PO 1

SURVEILLER L'EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'OUVRAGE

Priorité de l'opération : ①

Objectifs de l'action : Conserver et améliorer les conditions d'accueil des chauves-souris dans le Fort de Dampierre

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

Description de l'action :

Les conditions d'accueil des chauves-souris dans le Fort de Dampierre sont actuellement favorables à l'accueil des chauves-souris.

L'objectif de cette opération sera visuellement de vérifier et de constater l'évolution de la détérioration des bâtiments et souterrains.

Recommandations techniques

Une vérification visuelle sera réalisée.

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité :

En même temps que les opérations SE2 et SE5

Période d'intervention

En même temps que les opérations SE2 et SE5

Coût de l'opération :

0 € (le temps passé pour cette action est intégré avec les opérations SE2 et SE5)

ACTION SE 1

SUIVRE LA DYNAMIQUE VEGETALE DES HABITATS DE PELOUSE, FRICHE ET FRUTICEE

Priorité : ①

Objectifs de l'action : Maintenir les habitats de chasse des chauves-souris

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

Description de l'action :

Cette opération consiste à suivre les habitats de chasse favorables au niveau du site Natura 2000 pour connaître leur évolution et pouvoir anticiper pour la mise en place de mesure de gestion si besoin.

Recommandations techniques

Pour suivre la dynamique végétale des habitats de pelouse, friche et fruticée, la méthode à mettre en place est la suivante :

Les habitats étudiés seront découpés en secteurs homogènes d'un point de vue de leur structure (représentation strate herbacée, arbustive et arborée). Par exemple seront distingués des secteurs de pelouses ayant les structures suivantes : secteur 1 (strate herbacée de 100 % et strate arbustive de 25%) et secteur 2 (strate herbacée de 75%)

Une estimation de la surface de ces secteurs sera effectuée tous les 3 ans

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité :

3^{ème} année et 6^{ème} année

Période d'intervention :

-

Durée de l'opération :

1 jour par suivi

Coût de l'opération :

- Prospection de terrain et analyse des données : 2 jours x 330 €/jour = 660 €

Soit un total de 660 €

ACTION SE 2

INVENTAIRE DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS DU FORT DE DAMPERRE EN PERIODE D'ESTIVAGE ET DE TRANSIT

Priorité : ①

Objectifs de l'action : Acquérir une bonne connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

Description de l'action :

Cette opération consiste à inventorier et estimer les abondances des chauves-souris dans l'ouvrage militaire.

Cette étude devra être réalisée au mois de septembre pour la période de transit et au mois de juillet pour la période estivale.

Recommandations techniques

Pour inventorier et estimer l'abondance des chauves-souris dans les ouvrages militaires, 2 techniques seront utilisées :

- le comptage visuel en période estivale
- la capture au filet en période de transit

L'accès au site sera subordonné à l'acceptation du Commandement de la région Terre Nord Est.

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité :

3^{ème} année

Période d'intervention :

Juillet (période estivale) et septembre (période de transit)

Durée de l'opération :

Période estivale : 1 jour
Période de transit : 1 jour

Coût de l'opération :

- Prospection de terrain : 2 jours x 330 €/jour = 660 €
- Analyse des données : avec opération AD1

Soit un total de 660 €.

ACTION SE 3

ETUDE DES POTENTIALITES DU MILIEU ENVIRONNANT COMME TERRITOIRE DE CHASSE POUR LES CHAUVES-SOURIS

Priorité : ①

Objectifs de l'action : Acquérir une bonne connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris

Espèces visées : toutes les espèces

Description de l'action :

L'objectif est de connaître les espèces de chauves-souris qui utilisent le site comme territoire de chasse ainsi que d'évaluer quels sont les milieux les plus favorables aux espèces.

Recommandations techniques

Pour inventorier et estimer l'abondance des chauves-souris dans les milieux naturels présents autour du Fort de Dampierre, 2 techniques seront utilisées :

- l'écoute acoustique à l'aide d'un détecteur d'ultrasons
- la capture aux filets uniquement pour la hêtraie et en août/septembre notamment pour vérifier la présence de jeunes de l'année

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité

2^{ème} année

Période d'intervention :

Plusieurs périodes du cycle des chauves-souris seront inventoriées :

- Mai : période de sortie de l'hiver
- Juin/juillet : période de mise bas des jeunes
- Août/septembre : période d'émancipation des jeunes et d'accouplement pour les adultes

Durée de l'opération :

7 jours

Coût de l'opération :

- Prospection de terrain : 7 jours x 330 €/jour = 2310 €
- Analyse des données : avec opération AD1

Soit un total de 2310 €.

ACTION SE 4 ETUDE DES POTENTIALITES DE LA HETRAIE COMME GITES POUR LES CHAUVES-SOURIS

Priorité : ②

Objectifs de l'action : Evaluer les résultats de la gestion

Espèces visées : toutes les espèces

Description de l'action :

L'objectif de cette opération est d'inventorier les arbres qui accueillent ou qui potentiellement peuvent accueillir des chauves-souris en période estivale.

Recommandations techniques

- Une prospection systématique des cavités des arbres sera réalisée au cours du mois de juillet

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité

4^{ème} année

Période d'intervention :

- Juin/juillet : période de mise bas des jeunes

Durée de l'opération :

3 jours

Coût de l'opération :

- Prospection de terrain : 3 jours x 330 €/jour = 990 €
- Analyse des données : avec opération AD1

Soit un total de 990 €.

ACTION SE 5 SUIVRE L'EVOLUTION DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS

Priorité : ①

Objectifs de l'action : Evaluer les résultats de la gestion.

Espèces visées : toutes les espèces

Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser un comptage visuel en période hivernale et estivale des chauves-souris présentes dans les ouvrages. Ce suivi constituera un des indicateurs privilégiés permettant l'évaluation de la gestion.

Recommandations techniques

- ✓ Les comptages devront être réalisés toujours à la même période pour qu'ils puissent être comparés.
- ✓ Les emplacements des chauves-souris devront être reportés sur un plan.

L'accès au site sera subordonné à l'acceptation du Commandement de la région Terre Nord Est.

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité / Période d'intervention :

Période hivernale : 1 comptage à la fin janvier tous les 2 ans

Période d'estivale : 1 comptage au début du mois de juillet tous les 2 ans

Durée de l'opération :

Période hivernale : 1 jours

Période estivale : 0.5 jour.

Coût de l'opération :

- Prospections en période hivernale : 330 € par comptage soit un total de 990 €
- Prospections en période estivale : 165 € par comptage soit un total de 495 €
- Analyse des données : avec opération AD1

Soit un total de 1485 € sur la période de validité du DOCOB.

ACTION SE 6

SUIVRE L'ÉVOLUTION DU MILIEU ENVIRONNANT

Priorité : ②

Objectifs de l'action : Suivre l'évolution de l'état de conservation des populations de chauves-souris

Espèces visées : toutes les espèces

Description de l'action :

Cette opération consiste à suivre l'évolution du milieu environnant le Fort de Dampierre. Celui-ci est utilisé par les chauves-souris comme territoire de chasse. Son évolution est un des facteurs qui permettra d'expliquer les fluctuations des populations en place dans cet ouvrage.

Recommandations techniques

- ✓ Le suivi de l'évolution du milieu environnant se fera à l'aide de photos aériennes dans un rayon de 2 kilomètres (distance moyenne de chasse pour les chauves-souris) autour des ouvrages.
- ✓ Les milieux favorables, peu favorables et non favorables aux chauves-souris devront être cartographiés et leurs surfaces mesurées.

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité

Une fois par période de validité du DOCOB

Période d'intervention :

A réaliser en fin de la période de validité du DOCOB

Durée de l'opération :

2 jours

Coût de l'opération :

- Matériel (photos aériennes) : 100 €
- Cartographie des milieux : 2 jours x 330 € /jour = 660 €
- Analyse des données : avec opération AD2

Soit un total de 760 €.

ACTION GH 1

METTRE EN PLACE DES BARRIERES DE BARBELES

Priorité : ①

Objectifs de l'action : Conserver et améliorer les conditions d'accueil des chauves-souris dans le Fort de Dampierre

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

Description de l'action

Des barrières composées de barbelés seront placées pour dissuader des personnes d'aller dans les zones où les effectifs de chauves-souris sont les plus importants notamment en période d'hibernation.

Recommandations techniques

Une première barrière sera installée au niveau de l'entrée de la deuxième enceinte. La deuxième sera placée au niveau de la voie d'accès à la poudrière qui se situe entre les 2 enceintes du fort.

Maître d'œuvre potentiel

Ministère de la Défense

Périodicité / Période d'intervention / Durée de l'opération

Première année entre avril et octobre

Coût de l'opération

-

ACTION AD 1

EVALUER ANNUELLEMENT LA GESTION CONDUITE

Priorité : ①

Objectifs de l'action : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser un compte-rendu des actions engagées au cours de l'année ce qui permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion conduite. Le compte-rendu sera diffusé aux membres du comité de pilotage local et aux Services de l'Etat.

Recommandations techniques

Dans le compte-rendu, sera mis en avant :

- ✓ les résultats du suivi écologique (tendances évolutives du site, pertinence des méthodes appliquées),
- ✓ l'état d'avancement des opérations (réalisation et efficacité des opérations),
- ✓ les coûts de gestion et de suivi du site.

Maître d'œuvre potentiel :

Animateur du site Natura 2000
(Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne)

Périodicité

1 fois par an (sauf la dernière année avec AD2)

Période d'intervention :

En fin d'année (novembre ou décembre)

Durée de l'opération :

2 jours

Coût de l'opération :

- Suivi annuel : 2 jours/an x 330 €/jour = 660 € par an

Soit un total de 3300 €

ACTION AD 2 EVALUER LES OBJECTIFS DU DOCOB

Priorité : ①

Objectifs de l'action : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.

Espèces visées : toutes les espèces de chauves-souris

Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser un compte-rendu des actions engagées au bout des six années du DOCOB qui permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion conduite. Le compte-rendu sera diffusé aux membres du comité de pilotage local et aux Services de l'Etat.

Recommandations techniques

Le compte-rendu fera apparaître :

- ✓ L'actualisation des connaissances sur le site.
- ✓ L'évaluation de chaque objectif et opération de gestion et vérifier ainsi leur pertinence.
- ✓ Les propositions pour la gestion à conduire à l'avenir.

Maître d'œuvre potentiel :

Animateur du site Natura 2000
(*Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne*)

Périodicité

1 fois par période de validité du DOCOB

Période d'intervention :

En fin d'année (novembre ou décembre) au bout des six années

Durée de l'opération :

5 jours

Coût de l'opération :

- Evaluation des objectifs : 5 jours x 330 €/jour = 1650 €
- Soit un total de 1650 €

D – GESTION ECOLOGIQUE

Annexe 14

Plan de travail

Récapitulatif financier des actions de gestion

Résumé de l'opération	Priorité	An 1 (en €.)	An 2 (en €.)	An 3 (en €.)	An 4 (en €.)	An 5 (en €.)	An 6 (en €.)	Total (en €.)	Périodicité	Moyens	Maîtres d'œuvres potentiels
Gestion écologique											
GH1 : Mettre en place des barrières de barbelés	1	-	-	-	-	-	-	-	1er année	1 jour	Ministère de la Défense
Suivi écologique											
SE1 : Suivre la dynamique végétale des habitats de pelouse, friche et fruticée	1			330			330	660	3ème et 6ème année	2 jours	CPNCA
SE2: Inventaire des populations de chauves-souris du Fort de Dampierre aux périodes de transit et d'estivage	1			660				660	3 ème année	2 jours	CPNCA
SE3 : Etude des potentialités du milieu environnant comme territoire de chasse pour les chauves-souris	1		2310					2310	2ème année	7 jours	CPNCA
SE4 : Etude des potentialités de la Hêtraie comme gîtes pour les chauves-souris	2				990			990	4ème année	3 jours	CPNCA
SE5 : Suivre l'évolution des populations de chauves-souris	1	495		495		495		1485	tous les 2 ans	1,5 jour par an	CPNCA
SE6 : Suivre l'évolution du milieu environnant	1						760	760	Dernière année	1 jour + photo aérienne	CPNCA
Police et surveillance											
PO1 : Surveiller l'évolution de la structure de l'ouvrage	1	avec SE2 et SE5						0	Avec SE2 et SE5	Avec SE2 et SE5	CPNCA

Administratif											
AD1 : Evaluer annuellement la gestion conduite	❶	660	660	660	660	660		3300	1 fois / an	2 jours par an	Animateur du site Natura 2000
AD2 : Evaluer les objectifs du DOCOB	❶						1650	1650	Dernière année	5 jours	Animateur du site Natura 2000
Total		1155,0	2970,0	2145,0	1650,0	1155,0	2740,0	11815,0			

Priorité : opération essentielle (❶), importante (❷), utile pour aller plus loin (❸)

Maître d'oeuvre potentiels : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne (CPNCA)

	nbre opérations	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	Total
		(en €.)	(en €)					
Gestion écologique	1	-	-	-	-	-	-	0
actions essentielles	1							
Suivi écologique	6	495	2310	1485	990	495	1090	6865
actions essentielles	5	495	2310	1485	0	495	1090	5875
actions importantes	1				990			990
Police et surveillance	1							0
actions essentielles	1							
Administratif	2	660	660	660	660	660	1650	4950
actions essentielles	2	660	660	660	660	660	1650	3300
Total (en €)	10	1155	2970	2145	1650	1155	2740	11815

Calendrier prévisionnel des opération de gestion

	ANNEE 1												ANNEE 2												ANNEE 3												ANNEE 4												ANNEE 5												ANNEE 6																							
Gestion écologique																																																																																				
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
GH1 : Mettre en place des barrières de barbelés																																																																																				
Suivi écologique																																																																																				
SE1 : Suivre la dynamique végétale des habitats de pelouse, friche et fruticée																																																																																				
SE2: Inventaire des populations de chauves-souris du Fort de Dampierre aux périodes de transit et d'estivage																																																																																				
SE3 : Etude des potentialités du milieu environnant comme territoire de chasse pour les chauves-souris																																																																																				
SE4 : Etude des potentialités de la Hêtraie comme gîtes pour les chauves-souris																																																																																				
SE5 : Suivre l'évolution des populations de chauves-souris																																																																																				
SE6 : Suivre l'évolution du milieu environnant																																																																																				
Police et surveillance																																																																																				
PO1 : Surveiller l'évolution de la structure de l'ouvrage																																																																																				
	avec opération SE2/SE5																																																																																			
Administratif																																																																																				
AD1 : Evaluer annuellement la gestion conduite																																																																																				
AD2 : Evaluer les objectifs du DOCOB																																																																																				

■ Période d'intervention

E – ADMINISTRATIF

Annexe 15

Fiches d'inventaires

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

FORT DE DAMPIERRE OU MAGALOTTI A DAMPIERRE ET CHAUFFOURT

N° rég. : 00000420

N° SPN : 210013057

Type de zone : 1

Année de description : 1988

Superficie : 30,00 (ha)

Type de procédure : Evolution de zone

Année de mise à jour : 1998

Altitude : 513 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

52120 CHAUFFOURT
52163 DAMPIERRE

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

88 40 Mines et passages souterrains

b) Autres milieux :

341 5 Gazons pionniers medio-européens calcicoles
3432 5 Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
3188 15 Fourrés de genévriers communs
866 35 Sites archéologiques

c) Périphérie :

81 Prairies fortement amendées ou ensemencées
82 Cultures

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

61 Plateau
62 Affleurement rocheux

Commentaires :

b) Activités humaines :

00 Pas d'activité marquante

Commentaires : Ancien ouvrage militaire datant de la fin du 19ème siècle.

c) Statuts de propriété :

60 Domaine de l'état

Commentaires :

d) Mesures de protection :

01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

N° rég. : 00000420 / N° SPN : 210013057

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

240 Nuisances sonores
260 Vandalisme

Commentaires :

Critères d'intérêt**a) Patrimoniaux :**

20 Faunistique
27 Mammifères

b) Fonctionnels :

60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

c) Complémentaires :**Bilan des connaissances concernant les espèces :**

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	10	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées	10	1											
Nb. sp. rares ou menacées	10												
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire													
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

01 Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaires : Limites de la ZNIEFF : ancien fort abritant les chauves-souris et milieux associés sur plateau.

Commentaire général :

La ZNIEFF du Fort de Dampierre est située sur l'extrémité nord du plateau calcaire qui surplombe le village de Dampierre. Il s'agit d'un fort de la fin du siècle dernier, aujourd'hui désaffecté. Ses abords sont colonisés par une végétation calcicole xérophile (pelouse et groupement sur dalle). Le fort constitue un site d'hibernation pour 10 espèces de chauves-souris (et même un site d'estivage pour certaines) : ce sont le grand et petit rhinolophe, le vespertilion à oreilles échancrées, le grand murin et la barbastelle (selon le programme Life, cette dernière est au seuil de sa disparition en Europe de l'ouest et seuls les secteurs de la région, avec ceux de la Lorraine, hébergent encore quelques populations qui pourraient faire espérer le maintien de l'espèce. Elles sont protégées sur le plan national (depuis 1981) et européen par la convention de Berne (annexe II), inscrites dans les annexes II et IV de la directive Habitats et dans le livre rouge de la faune menacée en France. Elles sont accompagnées par le vespertilion à moustaches, la sérotine commune, le vespertilion de Daubenton, la pipistrelle et le vespertilion de Natterer, également protégés en France et en Europe et inscrits sur la liste rouge des mammifères de Champagne-Ardenne. Ce site a été proposé dans le cadre de la directive Habitats et a été retenu, avec trente deux autres sites militaires de la région de Langres, dans le cadre d'un programme transfrontalier d'études et de protection des chiroptères (programme Life).

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210013055 FORT DE LA POINTE DE DIAMANT (OU DEFRANCE) ET MAGASIN SOUTERRAIN A
- 210013048 BREVOINES
- 210013054 ANCIENNE BATTERIE DU MONT A BALESMES SUR MARNE
- 210013056 FORT DE LA BONNELLE OU DECRES ET MAGASIN SOUTERRAIN A SAINTS-GEOSMES
- 210013060 FORT DE SAINT-MENGE OU LIGNIVILLE A LANNES
BATTERIE ET MAGASIN A POUDRE AU NORD-EST DE JORQUENAY

Sources / Informateurs

COMMISSION PERMANENTE D'ETUDE ET DE PROTECTION DES EAUX, DU SOUS-SOL ET DES
CAVERNES - 1996
POPELARD Jean-Bernard - 1995

Sources / Bibliographies

C. P. N. C. A. - "Programme transfrontalier pour la conservation des chiroptères dans l'ouest de l'Europe centrale,
région Champagne-Ardenne. Suivi hivernal 1995/1996". 61 pages (1997)

ESPECES DETERMINANTES ZN

210013057

***FORT DE DAMPIERRE OU MAGALOTTI A DAMPIERRE ET
CHAUFFOURT***

75 : mammifères

Barbastella barbastellus

Eptesicus serotinus

Myotis daubentoni

Myotis emarginatus

Myotis myotis

Myotis mystacinus

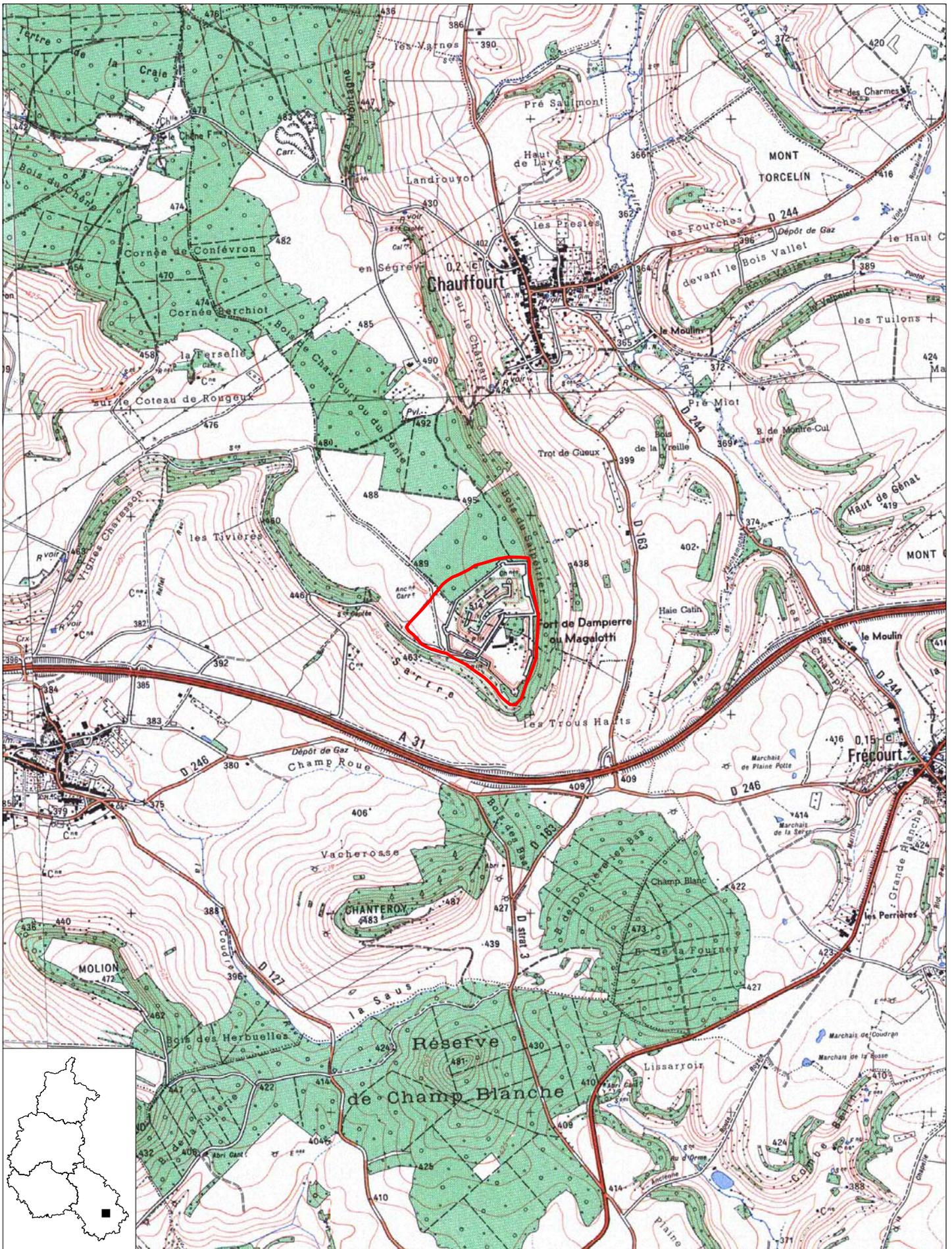
Myotis nattereri

Pipistrellus pipistrellus

Rhinolophus ferrumequinum

Rhinolophus hipposideros

FORT DE DAMPIERRE OU MAGALOTTI A DAMPIERRE ET CHAUFFOURT



Surface (ha) : 29.72

Echelle : 1 cm pour 0.25 km

DIREN Champagne-Ardenne

Planche 1 sur 1

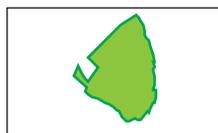
N° de carte IGN : 3219 O

Novembre 2002



Fiche du site FR2100338

FORT DE DAMPIERRE OU MAGALOTTI



- site Natura 2000
- commune
- département
- région
- réseau routier
- zone urbaine
- zone boisée
- hydrographie

Dimensions de la carte :

Largeur : 45 km
Hauteur : 29 km



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des [restrictions d'utilisation](#)
Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

Identification

Code : FR2100338
Appellation : FORT DE DAMPIERRE OU MAGALOTTI
Date de compilation : 06/1995
Mise à jour : 09/1998
Historique : Date de proposition comme SIC : 11/1997

Localisation

Département : Haute-Marne
Superficie : 65 ha
Altitude moyenne : 513 m

Région biogéographique : Continentale

Description

Le fort de Dampierre, appelé aussi fort Magalotti, est un refuge important pour les chauves-souris, abritant une grosse population de grand rhinolophe, petit rhinolophe, barbastelle, vespertilion à oreilles échanquées, grand murin.

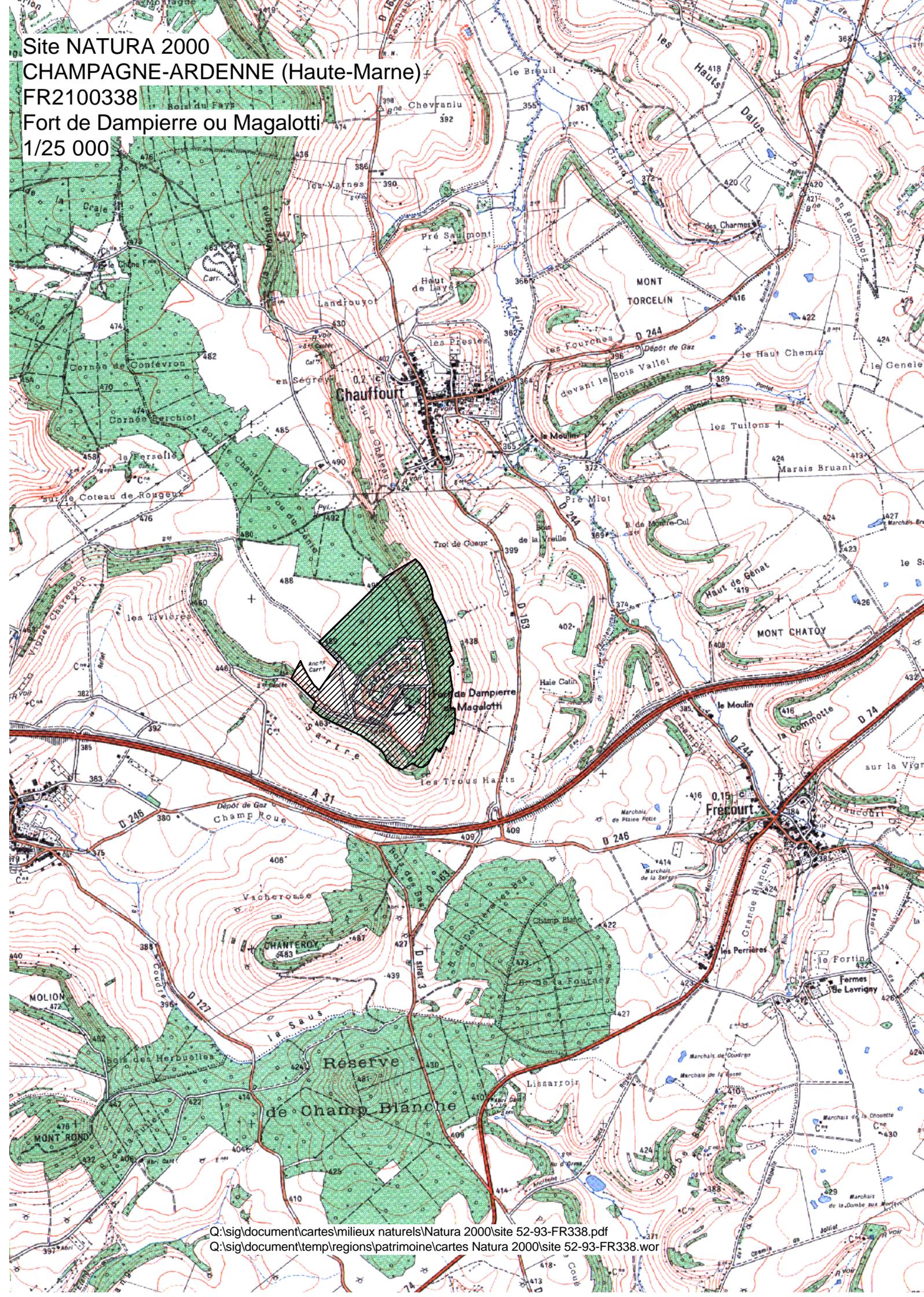
Composition du site :

Espèces présentes

	code
Rhinolophus hipposideros	1303
Rhinolophus ferrum-equinum	1304
Barbastella barbastellus	1308
Myotis emarginatus	1321
Myotis myotis	1324

[Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000.](#)

Site NATURA 2000
CHAMPAGNE-ARDENNE (Haute-Marne)
FR2100338
Fort de Dampierre ou Magalotti
1/25 000

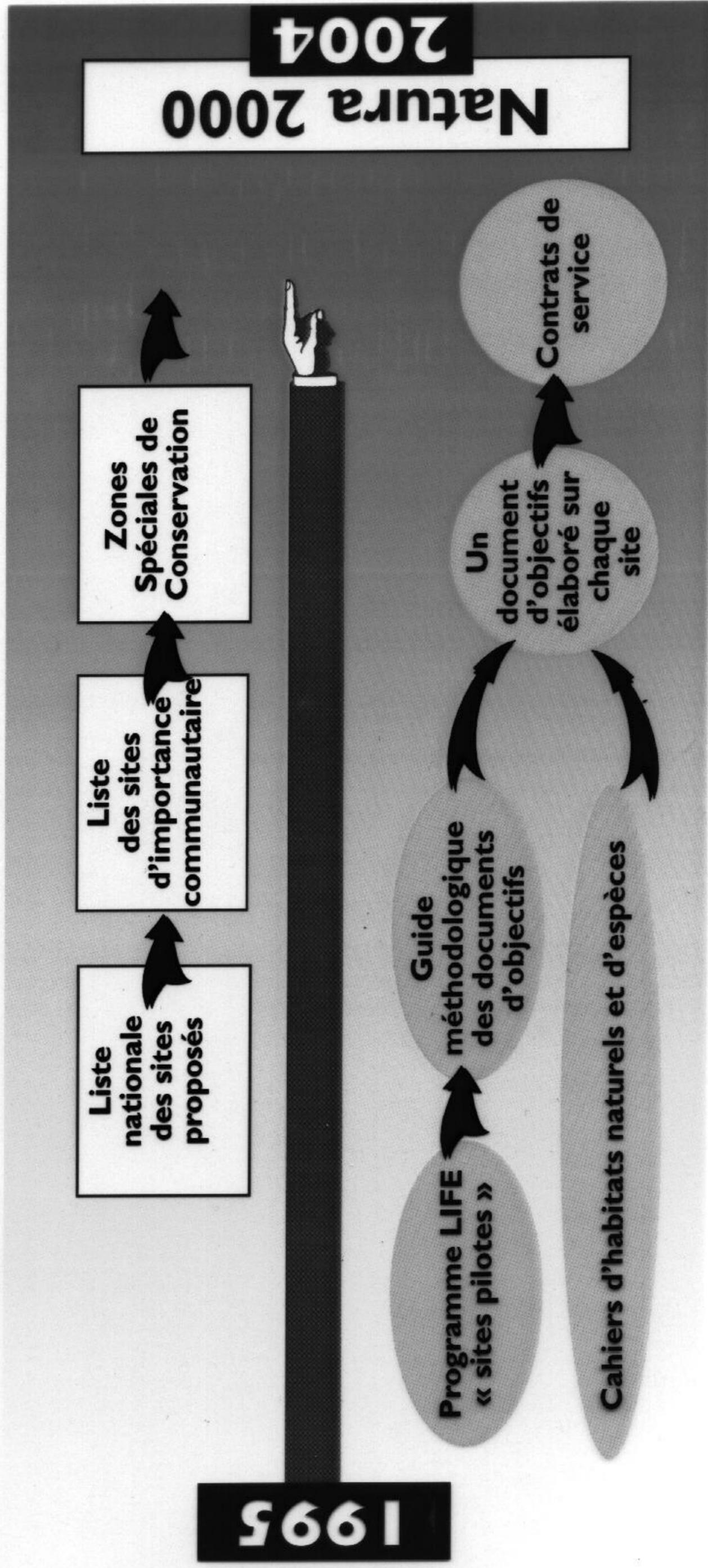


E – ADMINISTRATIF

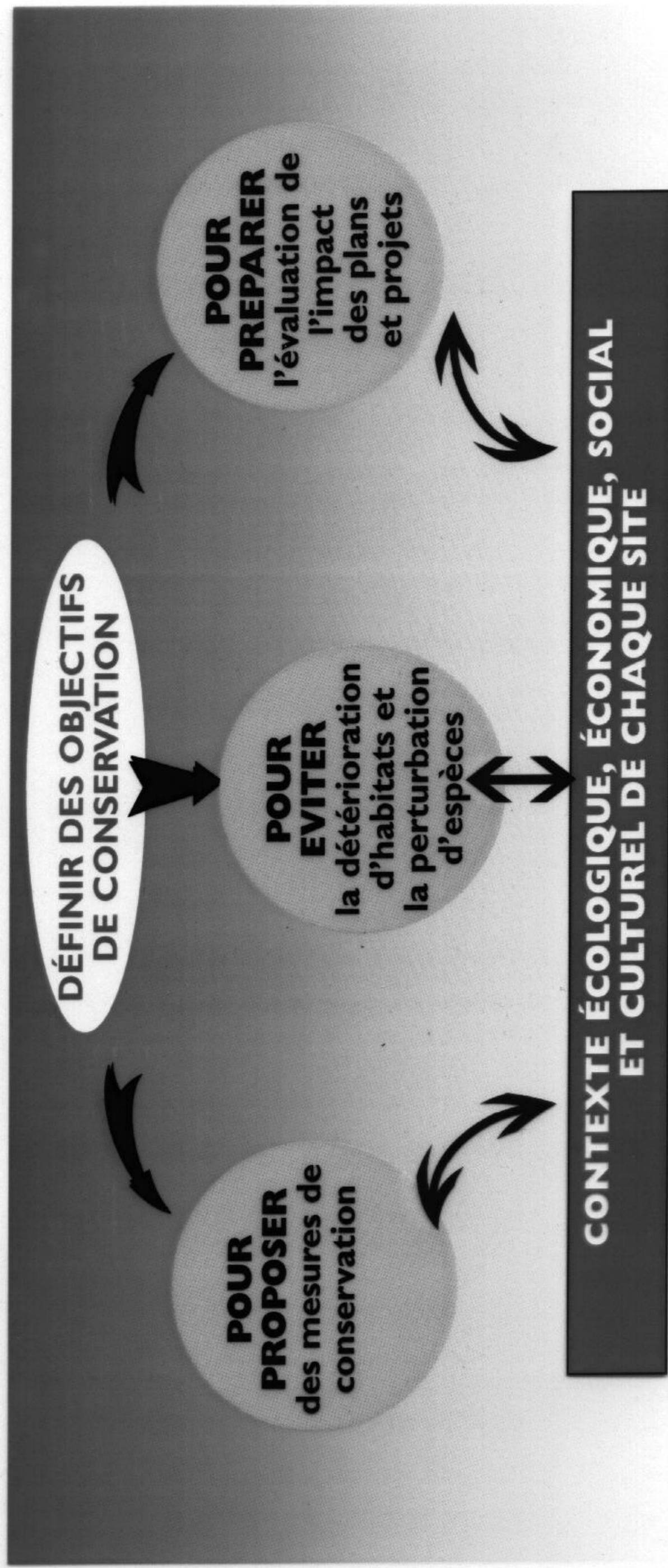
Annexe 16

Organigramme du déroulement du DOCOB

La démarche française pour constituer le réseau Natura 2000 Une réflexion sur la gestion complémentaire à la désignation des sites



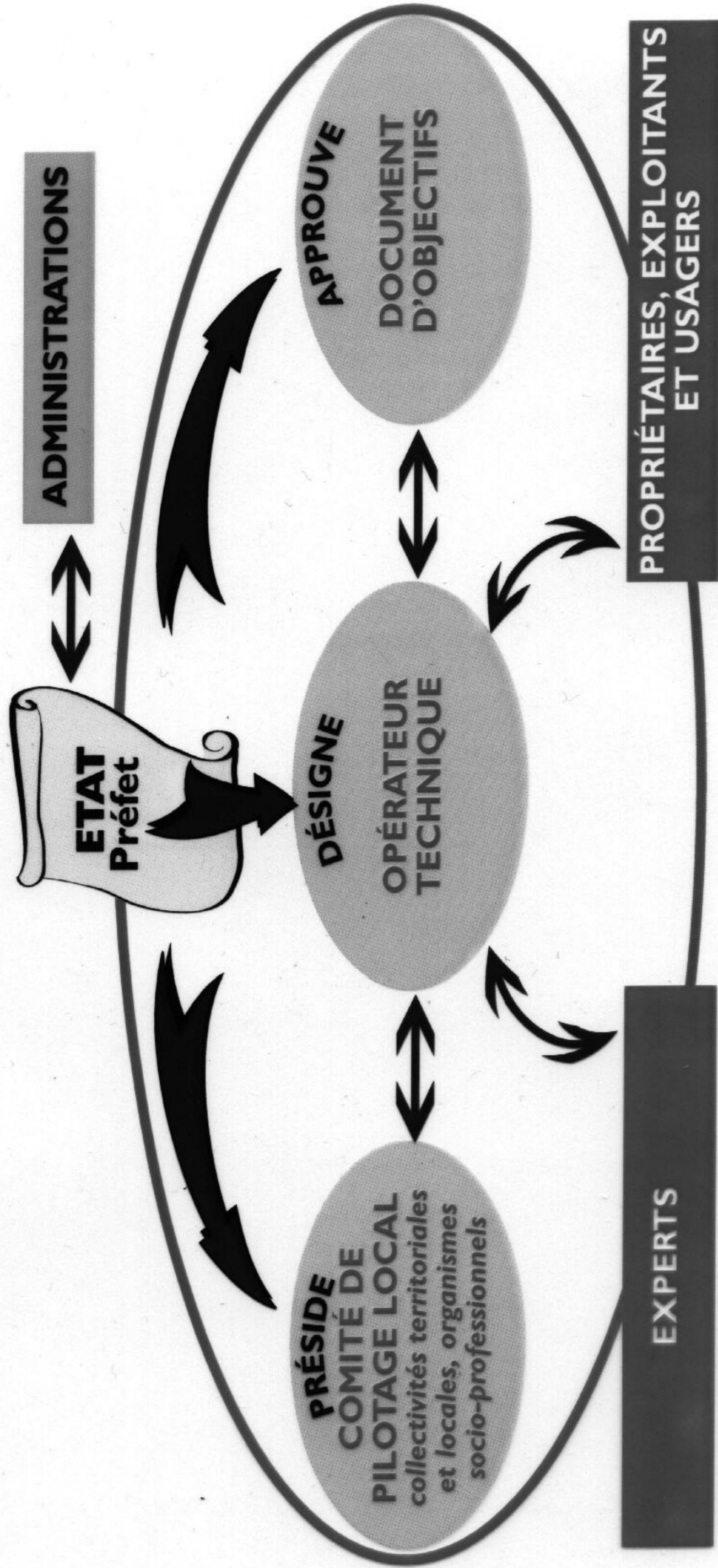
La démarche française pour constituer le réseau Natura 2000 Un document d'objectifs pour chaque site



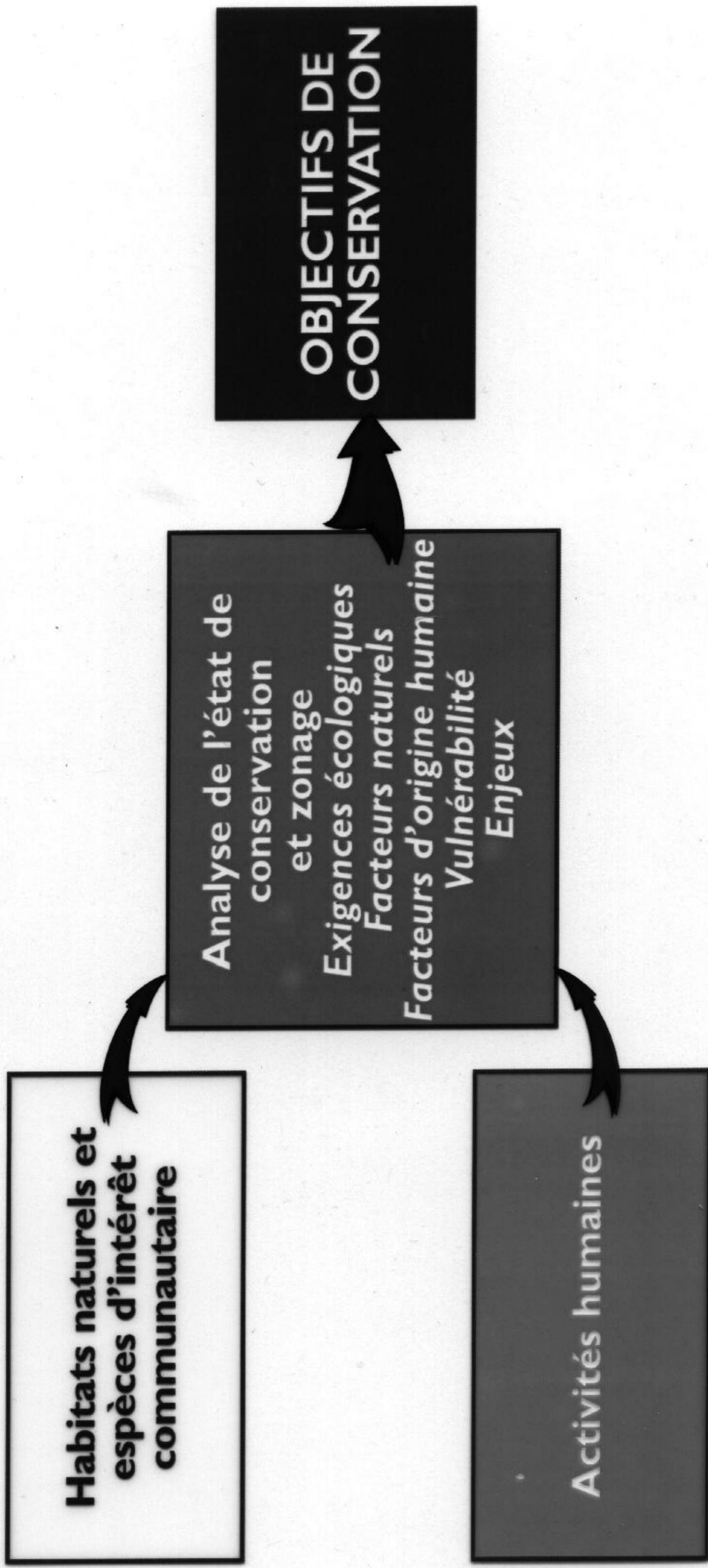


Le document d'objectifs :
un outil pour la gestion concertée
du réseau Natura 2000

L'élaboration de documents d'objectifs Les acteurs



L'élaboration de documents d'objectifs Description et analyse du site



E – ADMINISTRATIF

Annexe 17

Arrêté de constitution du Comité de pilotage local

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COMMANDEMENT
DE LA REGION
TERRE NORD-EST,
DES FORCES
FRANCAISES ET DE
L'ELEMENT CIVIL
STATIONNES EN
ALLEMAGNE

ETAT-MAJOR

*bureau stationnement
infrastructure*

ARRETE

N° 86 RT NE/EM/DIV.SOUT/BSI/DOM/URB

En date du 26 JAN. 2004

- fixant la composition du comité de pilotage pour le site
Natura 2000 n°93 – Fort de Dampierre ou Magalotti

- et désignant le conservatoire du patrimoine naturel de
Champagne-Ardenne en tant qu'opérateur pour l'élaboration
du document d'objectifs de ce site

LE GENERAL DE CORPS D ARMEE MALBEC
GOUVERNEUR MILITAIRE DE METZ
COMMANDANT LA REGION TERRE NORD-EST
DES FORCES FRANCAISES ET DE L ELEMENT CIVIL
STATIONNES EN ALLEMAGNE

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ;

Vu le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire ;

Vu la circulaire du 26 février 1999 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relative à la réalisation des documents d'objectifs pour les sites susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire ;

Vu le décret n° 2001-1031 du 08 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural ;

Vu le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural ;

Vu la lettre de la préfecture de la Haute-Marne du 05/12/2002 par laquelle il est souhaité que par décision concomitante la dissolution du comité existant et sa recréation aient lieu



Arrête

Article 1^{er} : Le comité de pilotage pour le site Natura 2000 – Fort de Dampierre ou Magalotti, présidé par le Général gouverneur militaire de METZ commandant la région terre nord-est ou son représentant, est composé comme suit :

1.1 Armée

- Monsieur le général, directeur régional du génie de METZ ou son représentant
- Monsieur le colonel, directeur de l'établissement du génie de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou son représentant
- Monsieur le colonel, chef de corps du 61^o régiment d'artillerie de CHAUMONT
- Monsieur le commandant d'armes de la place de LANGRES
- Monsieur ou Madame le chef de la section domaine-urbanisme du bureau stationnement infrastructure de la région terre nord-est
- Mademoiselle le chef de la cellule urbanisme de la section domaine-urbanisme du bureau stationnement infrastructure de la région terre nord-est

1.2 Préfecture

- Monsieur le Préfet de la région CHAMPAGNE-ARDENNE, Préfet de la MARNE ou son représentant

1.3 Administrations

- Monsieur le directeur régional de l'environnement CHAMPAGNE-ARDENNE ou son représentant
- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
- Monsieur le directeur départemental de l'équipement ou son représentant
- Monsieur le président de la chambre d'agriculture de Haute-Marne ou son représentant

1.4 Représentants des collectivités territoriales concernées

- Monsieur le président du conseil régional ou son représentant
- Mrs les conseillers généraux des cantons de Neuilly l'Evêque et Val de Meuse
- Mrs les maires des communes de Dampierre et Chauffourt ou leur représentant

1.5 Organisme scientifique

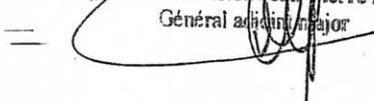
- Monsieur le président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant
- Madame la déléguée régionale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant
- Monsieur le président du Conservatoire du patrimoine naturel de CHAMPAGNE-ARDENNE ou son représentant
- Monsieur le président de Nature Haute-Marne ou son représentant
- Monsieur le président de l'association de valorisation des forts de Langres ou son représentant
- Monsieur le président du comité départemental au tourisme ou son représentant

Article 2 : Le conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est désigné en tant qu'opérateur pour l'élaboration du document d'objectifs relatif au site « Fort de Dampierre ou Magalotti ».

Article 3 : Le général commandant la région terre nord-est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin Officiel Edition Méthodique et dont une ampliation sera adressée à l'ensemble des membres.

METZ, le 26 JAN. 2004

Le commandant de la région terre Nord-Est,
des forces françaises et de l'élément civil
stationnés en Allemagne
Par ordre
Le général de division Jean-François DUPRÉ
Général adjoint major



DESTINATAIRES :

- DRG METZ
- EG CHALONS EN CHAMPAGNE
- EMAT/BSI PARIS
- Monsieur le colonel, chef de corps du 61° RA - CHAUMONT
- Monsieur le commandant d'armes de la place Langres-15° BSMAT - Détachement
- Monsieur le préfet de la région Champagne-Ardenne
Préfet de la Marne
Direction des actions interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire
1, rue de Jessaint
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex
- Monsieur le directeur régional de l'environnement Champagne-Ardenne
44, rue Titon
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex
- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
4, cours Marcel Baron
52000 CHAUMONT
- Monsieur le directeur départemental de l'équipement
82, rue Commandant Hugueny
52000 CHAUMONT
- Monsieur le président de la chambre d'agriculture de Haute-Marne
Maison de l'agriculture
26, avenue du 109° RI
52000 CHAUMONT
- Monsieur le président du conseil régional Champagne-Ardenne
Hôtel de région
5, rue Jérico
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
- Monsieur le président du conseil général de la Haute-Marne
1, rue du Commandant Hugueny
52000 CHAUMONT
(Intéresse : Mrs les conseillers généraux de Neuilly l'Evêque et Val de Meuse
- Monsieur le maire
Mairie
Rue Haut
52360 DAMPIERRE

- Monsieur le maire
Mairie
Rue Four
52140 CHAUFFOURT

- Monsieur le président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
BP 224
52007 CHAUMONT cedex

- Madame la déléguée régionale de la Ligue de protection pour les Oiseaux
4, place du Maréchal Joffre
BP 27
51301 VITRY-LE-FRANCOIS cedex

- Monsieur le président du Conservatoire Naturel de Champagne-Ardenne
Route Magnant
10110 BAR SUR SEINE

- Monsieur le président de Nature Haute-Marne
19, rue Carnot
BP 122
52004 CHAUMONT cedex

- Monsieur le président de l'association de valorisation des forts de Langres
Maison du Pays de Langres
Place Bel-Air
52200 LANGRES

- Monsieur le président du comité départemental du tourisme
Cours Marcel Baron
Cité administrative
52000 CHAUMONT